

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Janvier 1710.

TOME DOUZIE'ME.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE;
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. X.

AVIS DU LIBRAIRE.

LA satisfaction que le Public témoigne de ce Journal, va tous les jours en augmentant: je m'en aperçois aisément par le débit; cela m'oblige volontier à me tenir fourni de Corps complets & de mois separés de cet Ouvrage, afin que les Curieux soient servis aussi-tôt qu'ils le souhaiteront; mais l'Auteur continuë d'avertir qu'il ne recevra pas les Memoires & Pièces concernant les interêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour inserer dans ce Journal, à moins qu'ils ne les affranchissent: On les averti même qu'ils seront toujours rejettez ou laissez en rebut, avec d'autant plus de justice que le public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de les adresser au Libraire, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Janvier 1710.

A R T I C L E I.

Contenant l'Abregé ou Recapitulation de ce qui s'est passé de plus interessant en Europe pendant le cours de l'année 1709. le tout accompagné de reflexions politiques.

I. **L'**Année 1709. que nous venons de finir, peut à juste titre, être appellée *année de fer*; Elle commença par le plus cruel hiver qu'aucun homme vivant eut jamais vû; ce froid excessif à moissonné le froment & vandangé les raisins dans une infinité de Provinces: Il a fait mourir plus de la moitié des arbres fruitiers; menacé de famine une partie de l'Europe; & plusieurs de ses contrées ont été affligée de la peste.

*Cruantez
de l'hiver
de 1709.*

Après quelques flateuses & trompeuses esperances de Paix, nous avons encore vû dans le cours de la même année, des Batailles sanglantes, des Villes assiegées & prises; des ravages, des cruantez, des conspirations & des perfidies: Des Princes Souverains fugitifs & errants, hors de leurs

*Autres desolations de
l'Europe.*

A

Etats:

États : En un mot toutes les horreurs qu'on peut s'imaginer se sont manifestées aux hommes cette année. Trop heureux encore, si ces tristes & funestes exemples, avoient pû amolir les cœurs des Puissances de ce monde, & leur avoient inspiré un esprit de charité & de Paix, par lequel elles se missent en état de calmer la colere du Roi des Rois, afin d'éviter la suite de ses severes châtimens, & dont chacune d'elles est menacée à son tour.

Considerations sur la Paix & sur la guerre.

II. Comme dans les embrazemens d'une ville, quelques affreux qu'ils soient, on trouve des gens qui seroient bien fâchés de le voir finir, par l'esperance qu'ils ont de profiter du trouble; de même dans la guerre ceux à qui elle est favorable, soit par l'honneur & les avantages du Commandement; soit par un principe de haine ou d'ambition, n'aiment pas qu'on parle de Paix: son seul nom les effraye; ces hommes de sang, ne comptent pour rien ce grand nombre de guerriers, qui perissent dans une Bataille, ou devant les murs d'une Ville; pour consoler de cette perte les maisons de deuil, & pour falciner les yeux des peuples, qu'on sçait se remplir si facilement de vaines esperances, on fait chanter souvent des *Te Deums* parmi un plus grand nombre de *De profundis*; les Peres & les Meres, les veuves & les orphelins, n'ont d'autres consolations, des pertes que la guerre leur a causées, que d'entendre dire, *nous avons remporté la victoire, le Champ de bataille, couvert de morts, nous est resté; la Ville assiegée a capitulé & cette conquête ne nous coûte que tant de mille hommes,*

des Princes &c. Janvier 1710. 5
hommes, morts dans le lit d'honneur.

Si les conquêtes que les Princes font les uns sur les autres , étoient distribuées au sol la livre , à ceux qui ont le plus contribué à les acquérir , & qui souvent se ruinent à les soutenir , cette récompense seroit un motif puissant pour encourager les peuples à sacrifier ce qu'ils ont , dans l'espérance d'augmenter leurs revenus des dépouilles de leurs voisins ; mais hélas ! on sçait que trop , que les sujets des vainqueurs ne s'enrichissent jamais dans la guerre ! d'ailleurs les peuples en changeant de Souverain , n'en deviennent pas plus heureux ! leurs conditions sont toujours , d'être sujets & soumis ; souvent même le nouveau joug qu'ils chargent , est beaucoup plus pesant que le premier.

S'il faloit des exemples pour prouver cette vérité , il ne faudroit pas en aller chercher dans les siècles passés ; on n'a qu'à demander aux Napolitains , Milanois , Catalans , Brabançons & Flamands de nos jours , chez lesquels les revolutions du changement sont arrivées depuis peu ; on n'a qu'à leur demander , dis je , si leurs conditions sont meilleures que celles d'auparavant ? qu'on demande aussi aux peuples d'Allemagne , aux Negociants d'Angleterre & d'Hollande , si leurs richesses sont augmentées par les victoires réitérées de leurs Généraux ? S'il sont sinceres , ils avoueront ingénument que non ; & ils conviendront que lors que leurs Officiers & Soldats , firent une campagne glorieuse , l'avantage que les peuples en tirent , c'est de voir leurs villes remplies d'inso-

6 *La Clef du Cabinet*

lents, pendant les quartiers d'hiver, qui les rendent plus malheureux qu'ils ne l'étoient auparavant; ces Provinces & ces Villes, en imitant le fameux Corneille, pourroient justement adresser ce langage à la victoire:

Ha! Victoire, pour fils n'ai-je que des Soldats!

La gloire qui les couvre, à moi même est funeste,

Sous mes plus beaux succès, fait trembler tout le reste,

*Ils ne vont au Combat que pour me protéger,
Et n'en sortent vainqueurs que pour me ravager,*

S'ils renversent des murs, s'ils gagnent des batailles,

Ils prennent droit de là, de ronger mes entrailles;

*Leur retour me punit de mon trop de bonheur,
Et mes bras triomphants me déchirent le cœur.*

A vaincre tant de fois mes forces s'affoiblissent,

L'Etat est florissant; mais les peuples gemissent,

Leurs membres décharnez courbent sous mes hauts faits,

Et la gloire du Trône accable les sujets.

*Voyez autour de moi que de tristes spectacles!
Voilà ce qu'en mon sein enfante vos miracles?*

*Quelqu'encens que je doive à cette fermeté,
Qui vous fait en tout lieux marcher à mon côté,*

*Je me lasse de voir mes Villes desolées,
Mes habitans pillés, mes Campagnes brûlées.*

Vos

des Princes &c. Janvier 1710. 7
Vos dons sont à chérir ; mais leur suite est à
craindre,
Je ne puis m'empêcher aujourd'hui de m'en
plaindre,
*Pour faire deux HEROS , * ils font cent*
malheureux ,
Et ce brillant dehors , que mon nom reçoit
d'eux ,
M'éclaire à voir les maux qu'à ma gloire ils
attachent ,
Le sang dont ils m'épuisent & les nerfs qu'ils
m'arachent.

III. Pour faire une Paix solide il faut de la bonne foy de la part des Princes qui veulent finir la guerre , & non pas de simples apparences ; il faut employer dans la negociation des Plenipotentiaires sages & éclairés , éloignés de l'esprit de fourberie & de chicane, & qui n'ayent pour but , que de seconder les bonnes intentions de ceux qui veulent terminer la guerre. Enfin les Princes , qui desirent veritabement la Paix, ne doivent jamais consulter ni se regler sur les sentimens des Généraux & Commandants de leurs Armées ; parce que leurs suffrages seront toujours suspects , trouvant leur compte & leurs avantages dans la continuation de la guerre. Ce fut par un semblable motif , que le fameux Maurice de Nassau, (quelque bien intentionné qu'il fût pour l'établissement de la Republique Hollandoise ,) s'opposa & rompit si souvent les propositions de Treve & d'accommodement avec l'Espagne. Dans la negociation qui se fit , il y a quelques mois à la

Haye,

* Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough.

Haye, les sentimens des Généraux furent écoulez & suivis ; c'est aussi ce qui la rendit infructueuse, de la maniere dont nous l'avons marqué dans divers endroits du précédent volume de cet ouvrage.

Après les observations générales que nous venons de faire, nous allons parcourir les principaux événemens de l'Europe.

*Ce qui s'est
passé en Es-
pagne.*

IV. Quoi que le Roi de Portugal ait fatigué ses Alliez depuis plus d'un an, de continuelles sollicitations de lui envoyer des secours capables de le mettre, non seulement à couvert d'insulte, de la part des Espagnols, mais encore en état de porter la guerre dans le cœur de l'Espagne, il n'a rien pû obtenir d'eux, & ayant ramassé toutes les forces de son Royaume, conjointement avec les troupes auxiliaires qui y étoient, ne laissa pas de former le dessein d'affieger Badajox, se persuadant que les Espagnols ne pouroient pas traverser cette entreprise, parce que depuis la conquête de Denia & d'Alicante, le Roi d'Espagne avoit fait marcher vers l'Aragon & la Catalogne, presque toutes les troupes que ce Prince avoit dans le Royaume de Valence; mais le Marquis de Bay, Général des Espagnols en Estramadoure, qui avoit ramassé une petite Armée, composée des garnisons de la frontiere, marcha à la rencontre de l'Armée Portugaise, beaucoup supérieure à celle des Espagnols, la batit & mit en déroute à Gudina près de Badajox; c'est tout ce qui s'est fait d'expéditions militaires en Portugal pendant cette Campagne.

On avoit crû qu'on fraperoit encore de plus rudes coups en Catalogne; mais le General de Staremberg a évité toutes fortes

d'engagemens, soit qu'il se sentit inferieur à l'Armée des deux Couronnes, soit qu'il ne voulût rien hazarder, mais seulement exécuter le projet qu'il avoit formé de surprendre Lerrida par intelligence; & n'en ayant pas pû venir à bout, il s'empara de Balaguer, petite Place sur la Segre, où il se fortifia, de maniere qu'il ne fut pas possible de l'y attaquer.

Pendant que Mr. de Staremberg se tranquilloit dans son camp inaccessible, un Corps de Troupes Espagnoles ravageoit la Catalogne depuis l'Ebre jusqu'à Tarragone; d'un autre côté le Duc de Noailles avec une petite Armée Françoisse contraignit tous les peuples du plat-pays de la Viguerie de Gironne, du Lampourdan, du Campredon & d'une partie de la Viguerie de Vich, de payer d'abondantes contributions en argent & en grains, dont il a fait faire des Magazins suffisans pour la subsistance de son Armée pendant l'hiver, & toutes les petites Places de ce grand pays, se sont vûes obligées de prêter de nouveau serment de fidelité au Roi d'Espagne Philippe V. Le même Duc de Noailles remporta le second de Septembre une petite victoire sur un Corps de Cavalerie des Alliez qui campoit près de Gironne, sous les ordres du General Frankemberg, qui fut fait prisonnier de guerre, avec perte de tout son bagage, & de celui de ses Troupes, qui par leurs fuites trouverent leur salut sous le Canon de Gironne.

La Cour de Madrid peu satisfaite de la conduite de celle de Rome, laquelle depuis deux ans favorisoit ouvertement la Maison d'Autriche en Italie contre les in-

terêts de la Couronne d'Espagne; sachant d'ailleurs que le Pape venoit de signer un Traité avec l'Empereur, dans lequel on avoit sacrifié l'honneur du St. Siege, & les droits legitimes de Philippe V. Sa M. C. par l'avis de son Conseil rompit tout commerce avec la Cour de Rome, en rappella le Duc d'Uceda son Ambassadeur, & donna ordre au Sr. Zondodari, Nonce du Pape à Madrid, de sortir d'Espagne; en même tems ce Prince défendit aux Ecclesiastiques de ses Royaumes, de s'adresser à la Daterie pour y prendre des Bulles pour les Benefices qui viendroient à vaquer, ni d'envoyer aucun argent à Rome, sous quel prétexte que ce fût.

Le Roi Catholique aussi bien que tous ses peuples, furent extrêmement scandalisez des projets de paix que ses ennemis avoient arrêtez à la Haye, où sans l'appeller, on dispoit de tous ses Etats en faveur des Puissances qui n'y ont aucun droit legitime. Cette injustice obligea Sa M. C. de publier le Manifeste qu'on a vû dans le Journal precedent, lequel n'a pas peu contribué à ranimer le zèle des Espagnols pour la défense de leur Monarchie, ne voulant point se soumettre aux loix étrangères que les Alliez vouloient leur faire subir.

V. La Frante s'est trouvée accablée l'année dernière de la disette de grains qui lui a été commune avec plusieurs autres Etats; cela joint avec la rareté de l'argent, que les Maltotiers & les Usuriers tenoient cachez, obligea les Alliez de rejeter les propositions de paix avantageuses que le Roi T. C. leur avoit fait faire, & de lui
pro-

*Ce qui s'est
passé en
France.*

des Princes &c. Janvier 1710. 11

proposer des conditions dures & onereuses, telles qu'on les a vûes dans leurs préliminaires, inserées dans le Volume precedent. Ils ne croyoient pas que la France fût en état de soutenir la guerre la Campagne dernière, la croyant absolument dénuée de pain, d'argent, & par conséquent de soldats; le Prince Eugene & Milord Marlborough qui contribuerent plus que tous les autres à la rupture des negociations de paix, dirent hautement en Hollande au mois de Mai dernier, *que si le Roi de France n'acceptoit pas les Préliminaires qu'on lui proposoit, ils s'assuroient d'aller à la tête de cent mille hommes faire signer la paix à Paris, & chanter le Te Deum dans Notre-Dame.*

L'évenement n'a pas entierement répondu à leur attente, puisque nonobstant leurs fortunes, & la superiorité considerable de leur Armée triomphante, i's n'ont pas osé franchir la frontiere du Royaume.

La Cour de France, qui pour ainsi dire, a eu à combattre cette année contre le Ciel & la Terre, s'est donc appliquée à se défendre de tous les côtez, par où elle étoit menacée: elle a réparé autant qu'elle l'a pû, la disette des grains, tant par les bons ordres donnez dans le cœur du Royaume, que par les précautions qu'on a prises de faire venir des bleds des Pays étrangers. On a même vû que des Marchands Anglois & autres, nonobstant la rigueur des défenses qui leur étoient faites, n'ont pas laissé de faire passer en France quantité de bâtimens chargez de bled; il ne faut pas attribuer ce secours à des sentimens de

de charité, conformes aux Loix du Christianisme, mais aux seuls avantages qu'ils trouvoient dans la vente; car le plus souvent les Marchands ne reconnoissent pour leurs Souverains legitimes, que leur propre intérêt.

La France & l'Espagne n'ont pas seulement eu à combattre ouvertement les forces unies de tous les Souverains qui leur font la guerre: il a fallu encore qu'elles aient été sur leurs gardes contre les attaques secrettes qu'on avoit meditées par des perfidies; telles furent les conspirations de Messine, de Lerrida, de Cadix, de Mons, de Strasbourg & de Besançon; toutes ces entreprises n'ont servi qu'à donner de l'occupation aux Boureaux pour punir ceux des conspirateurs qui ont été découverts.

Le Comte de Merci, qui s'étoit chargé de pénétrer en Franche-Comté avec l'Armée Imperiale qu'il commandoit, (favorisé d'un côté par le Duc d'Hannover en Alsace, & par le Comte de Thaur & les Savoyards du côté de Bresse,) échoua dans son entreprise, ses Troupes ayans été taillées en pièces ou faites prisonnières: Il perdit ses équipages, & entre autres sa Cafette, dans laquelle on trouva des papiers & des lettres qui découvrirent à la Cour de France le projet que les Alliez avoient formé d'envahir, & de subjuguier la Comté & le Duché de Bourgogne, par la jonction des Armées du haut Rhin & de Savoye; toute la gloire que Mr. de Merci acquit dans cette occasion, ce fut d'avoir exécuté ce qu'aucun General d'un ni d'autre parti, n'avoit osé entreprendre
pen-

des Princes &c. Janvier 1710. 13

pendant toute la guerre; je veux dire d'avoir violé le territoire des Suisses, qu'il traversa avec un gros Détachement au préjudice des conditions du Traité de Neutralité de l'année 1702. Les Cantons n'ont pas poursuivi assés vivement la réparation de cet outrage à la Cour Imperiale, pour dissiper entierement l'idée que le Public a conçu de la connivence de quelques-uns des Membres du Corps Helvetique.

On doit encore mettre au rang des événemens considerables le zèle avec lequel on vit les Princes, les Prelats & la principale Noblesse de la Cour & des Provinces porter volontairement aux Hôtels des Monnoyes leur vaisselle d'or & d'argent, pour fraper des Especes, afin de mettre le Roi en état de se défendre contre des ennemis, qui enflés de leurs avantages, ont voulu imposer à la France des conditions de paix, contre toute sorte de droit & d'équité, & contre l'honneur de la Nation.

VI. Les preparatifs de guerre qui se firent à Rome au commencement de l'année 1709. l'entrée des Troupes Imperiales dans l'Etat de l'Eglise, où elles commirent de fort grands desordres, & plusieurs actes d'hostilité, ne laissoient aucun doute que la guerre ne s'allumât en Italie entre le Pape & l'Empereur: mais l'ardeur du St. Pere se ralentit tout-à-coup, soit par le poids de la dépense, soit par d'autres motifs plus aisez à en tirer des conséquences, qu'à en prouver la verité.

Le Pape signa un Traité d'accommodement avec l'Empereur le 15. Janvier 1709.

„ par lequel le St. Pere s'obligea de desar-

mer

En Italie.

„ mer, & de reduire toutes ses Troupes
 „ au nombre de 5000. hommes. Qu'il
 „ aboliroit les nouvelles impositions, &
 „ remettroit au Château St. Ange ce qu'il
 „ avoit tiré du Trésor de Sixte V. Que Sa
 „ Sainteté donneroit libre passage par les
 „ Etats de l'Eglise aux Troupes Imperia-
 „ les, qui iront & qui viendront de Na-
 „ ples en Lombardie: Qu'elle feroit de-
 „ molir les nouveaux Forts construits dans
 „ les Terres de l'Eglise: Qu'elle conge-
 „ diera tous les François & Espagnols de
 „ son service: Qu'elle ne donneroit aucuns
 „ secours aux ennemis de l'Empereur &
 „ de ses Alliez, & ne leur permettroit au-
 „ cune levée: Que Comachio resteroit en-
 „ tre les mains de l'Empereur jusques à ce
 „ qu'on en fût autrement convenu: qu'ou-
 „ tre les contributions déjà exigées des
 „ Etats de l'Eglise, il y resteroit encore
 „ six Regimens Imperiaux aux dépens des
 „ Sujets du Pape, jusqu'à l'entiere exécu-
 „ tion du Traité; & qu'au moyen de ces
 „ conditions, les Imperiaux s'éloigneroient
 „ de la Ville de Ferrare & du Fort Urbin,
 „ qu'ils tenoient étroitement bloquez &c.

Quoique ce Traité fût aussi mortifiant
 pour le St. Siege qu'il étoit avantageux à
 la Maison d'Autriche, il ne satisfit pas en-
 tierement la Cour de Vienne: les Troupes
 Imperiales resterent encore cinq mois dans
 l'Etat Ecclesiastique, avec la discipline qui
 leur est ordinaire: elles n'en sortirent que
 pour aller en Campagne dans la Savoye;
 lors qu'elle fut finie, le Marquis de Prié
 declara au Pape de la part de Sa M. I. que
 seize mille Allemans étoient en marche
 pour

des Princes &c. Janvier. 1710. 15
pour venir prendre de nouveaux quartiers
d'hiver dans les Etats de l'Eglise, avec or-
dre d'y vivre à discretion, & d'y rester jus-
ques à ce que Sa Sainteté eût reconnu pu-
bliquement par un Bref dans les formes ,
*Don Charles Archiduc d'Autriche pour Roi
Catholique & des Espagnes.*

Comme cette menace n'éclata que dans
le tems que Don Anibal Albani, neveu du
Pape, arriva à Vienne, où il étoit allé Non-
ce extraordinaire, on a crû que c'étoit la
suinte de quelque convention secrette : ce
qu'il y a de certain, c'est que le Saint Pere
en parut peu allarmé ; mais prenant sur le
champ son parti, lors même que plusieurs
Cardinaux prenoient les divertissemens de
l'Automne à la campagne, il assembla un
Consistoire extraordinaire le 14. Octobre,
dans lequel il representa ; “ que le Mar-
„ quis de Prié ne lui avoit donné que jus-
„ qu'au 15. (qui étoit le lendemain) pour
„ faire cette déclaration ; qu'ainsi pour pré-
„ venir la ruine totale de l'Etat Ecclesiasti-
„ que, il avoit jugé à propos de reconnoî-
„ tre comme il faisoit dans le moment ,
„ *Charles d'Autriche pour Roi Catholique &
„ des Espagnes, sans préjudice des droits de
„ Philippe V. aussi Roi Catholique & des
„ Espagnes.*

Ceux qui sçavent quelles sont les préro-
gatives des Puissances Souveraines, & jus-
qu'où s'étend le pouvoir des Papes sur les
Couronnes des Princes Chrétiens, (car dé-
puis long tems on est revenu de l'ancienne
erreur que les Papes pouvoient disposer des
Couronnes,) ne trouveront pas que cette
déclaration, quand elle seroit aussi libre
qu'elle

qu'elle paroît forcée, donne un grand relief au droit de la Maison d'Autriche sur la Couronne d'Espagne : On est persuadé, que non seulement les Princes Protestaus : mais aussi tous les Princes Catholiques, sans en excepter l'Empereur, ne jugent pas que la reconnoissance du Pape, soit un droit solide & incontestable pour pouvoir jouir d'un Etat Souverain : car ce seroit convenir que le St. Siege peut disposer de leurs Couronnes, en faveur de tels Princes que les Papes voudroient en favoriser : ainsi convenons tous de cette verité, que la déclaration ou reconnoissance que vient de faire le Saint Pontife, n'augmente point le droit que la Maison d'Autriche prétend d'avoir sur la Couronne d'Espagne, comme elle ne diminuë en rien celui du Roi Philippe V.

*Allema-
gne.*

VII. Il ne s'est point fait d'autre expedition de guerre en Allemagne, que la défaite du Corps d'Armée sous le Commandement du Comte de Merci, dont nous avons déjà parlé. Le Duc d'Hannover a borné tous ses vastes projets à passer le Rhin près de Philisbourg, pour examiner de plus près les Lignes de Lauterbourg, sans oser les attaquer. En Hongrie la face des affaires générales n'est point changée : les Imperiaux & les Hongrois ont tour à tour remporté de petits avantages qui ne décident de rien ; l'Empereur persiste dans la resolution de reduire les Mécontents par la force, & ceux ci à ne pas mettre bas les armes, jusques à ce que leurs anciennes loix, libertez & autres prerogatives, qu'ils prétendent être violées, n'ayent été rétablies ; principalement

palment le droit d'élection de leurs Rois, & l'autorité des Palatins du Royaume.

VIII. On remarqua autrefois qu'Henri le Grand, Roi de France, après son changement de Religion, ne laissa pas de rester toujours lié d'intérêt avec l'Angleterre, la Hollande & les Princes Protestans d'Allemagne: Les Historiens qui ont fait cette remarque, ont eu leurs vûës: mais comme il n'appartient qu'à Dieu de pénétrer dans l'intérieur des cœurs, les conséquences que ces écrivains ont voulu tirer de cette liaison politique, peuvent être très mal fondées: On peut faire le même jugement de la conduite que le Roi Auguste a tenuë depuis qu'il a embrassé la Religion Catholique: Pourquoi veut on, que sa conversion l'ait détaché des intérêts des Puissances Protestantes? puis qu'en cherchant le chemin du Ciel, il n'a pas prétendu s'éloigner de celui du Trône? Ses Alliez Protestans, l'Angleterre, la Hollande, le Dannemarck & le Brandebourg, ne l'ont pas regardé de plus mauvais œil, pour être Catholique; si c'est un crime chez les Souverains de n'être pas Protestans, ce crime n'est attaché qu'aux Princes de la Maison de Stuart, puis qu'on ne leur en impute point d'autre, pour les priver de la Couronne: Les reflexions qu'on pourroit faire sur l'irreligion de plusieurs Souverains, nous meneroient loin, & ne serviroient qu'à prouver une vérité connuë de trop de gens, que la Religion n'est chez quelques Puissances, qu'un manteau dont elles couvrent la politique, à laquelle elles veulent que leurs peuples aveugles se soumettent.

*En Pole-
gæe.*

Revenons au Roi Auguste: Ce Prince blâmé de toute l'Europe, d'avoir honteusement renoncé à une Couronne, que l'intrigue & sa Catholicité lui avoit mise sur sa tête, écousta les remontrances que M. lord Marlborough & quelques autres lui firent à la Campagne de Lille, sur le sacrifice qu'il avoit fait de la Religion Protestante, pour une Couronne abdiquée, au préjudice de son honneur, & de l'intérêt de certaines Puissances qui, lui dit-on, auroient sçû l'y maintenir, si on l'avoit vû dans la nécessité de s'en demettre. Ce discours fut suivi d'un projet pour le rétablir sur le Trône de Pologne. Pour en dérober la negociation au Roi de Suede, (dont les armes étoient encore triomphantes,) on succita au Roi de Dannemarck le dessein de faire un voyage en Italie: Venise fut la Ville choisie pour les conférences; Sa M. D. s'y rendit, sous le specieux pretexte d'y participer aux divertissemens du Carnaval; Les Ministres d'Autriche, d'Angleterre, d'Hollande & de Brandebourg, près de cette Republique, reçurent les instructions nécessaires pour assister, sans éclat, à cette negociation: Les Ministres du Czard de Moscovie firent plusieurs allées & venues aux Cours de Berlin, de Dresden, de Vienne, & furent enfin joindre le Roi de Dannemarck à Venise: Le secret ne fut pas assés gardé pour que le public ne fût informé de toute cette manœuvre.

On ne fauroit se persuader que le Roi de Suede, (tout éloigné qu'il étoit,) ait ignoré ce qui se tramoit, au desavantage de sa Couronne; à moins que ses Mini-

stres dans les Cours de l'Europe, eussent trop negligé de l'en informer: Cependant, soit que ce Prince l'ait ignoré; qu'il ait méprisé les avis; ou qu'il se soit vainement appuyé sur la foy d'un ennemi reconcilié; il a, par sa constance, à poursuivre son projet contre les Moscovites, & par son éloignement, favorisé la ligue qu'on formoit contre lui. C'est le second pas d'école dans la politique, que Sa M. S. a fait depuis son avènement au Trône; le premier fut de ne s'être pas érigé en Mediateur de la Paix générale après son Traité d'Alt-Ranstadt; sachant que personne, alors, n'auroit osé refuser d'accepter ses bons offices, & que cette Paix l'auroit mis en état, d'en faire une avec le Moscovite très avantageuse pour lui.

Lors que le sort des armes, & son peu de prévoyance lui eut fait perdre la Bataille de Pultowa, (dont les suites produisirent la necessité au reste de son Armée de se rendre prisonniere de guerre, entre les mains des Moscovites, & à lui celle de chercher un azille sur les terres du Turc,) Le Roi Auguste n'ayant plus rien à craindre de ce redoutable ennemi; appuyé d'ailleurs par le Czard, par les Polonis Confederéz, & par sa nouvelle alliance avec les Rois de Danemarck & de Prusse; il ne balança pas de lever le masque, & de se mettre en état de repasser en Pologne avec 16000. Saxons.

Son départ fut précédé d'un Manifeste qu'il fit publier le 8. Août 1709. pour reclamer contre le Traité que ses Ministres avoient signé de sa part, avec ceux du Roi de Suede à Alt Ransdt le 24. Septembre

1706. soutenant qu'il étoit injuste, & qu'il ne devoit ni ne pouvoit pas s'y soumettre: Il déclare que son dessein est de retourner en Pologne pour remonter sur le Trône, invitant la Noblesse & le peuple de lui tendre la main; n'ayant dessein, dit-il, que de rétablir la tranquillité dans le Royaume & Duché de Lithuanie, accordant trois mois de tems à ceux qui ont suivi un parti opposé au sien, pour venir à son obéissance comme à leur Roi légitime, à peine d'être traités avec la dernière severité. Ce Manifeste est trop long pour trouver place ici; outre qu'il a paru imprimé en plusieurs langues, dans lequel il y a beaucoup de répétitions ennuyeuses; on peut aisément concevoir quelle est la solidité de ses raisons, par la lecture des articles du Traité d'Alt-Ransstadt que nous allons joindre dans leur entier: C'est une pièce essentielle pour l'histoire.

*Traité de Paix, fait entre le Roi Frederick
Auguste de Pologne & le Roi de Suede
Charles XII.*

AU nom de la Sainte Trinité: Comme il s'est allumé, pendant que le très haut & très excellent & très Puissant Prince Frederick Auguste Roi & Electeur de Saxe, tenoit le sceptre de Pologne, une guerre sanglante qui trouble & desole depuis sept ans, non seulement les Royaumes de Suede & de Pologne mais aussi l'Electorat de Saxe, dans le cours de laquelle il est arrivé une telle révolution que la Republique de Pologne, a élu pour Roi, le très haut, très excellent & très Puissant

sam

fant Prince Stanislas premier , & fait pour le soutenir sur le Trône , une Alliance avec le très haut , très excellent & très Puissant Prince Charles XII. Roi de Suede , par où il sembloit que la guerre devoit prendre de nouvelles forces , & jeter sa flamme encore plus loin : mais il est néanmoins arrivé , que les parties touchées d'un desir sincere de l'éteindre par la Paix &c. sont convenuës des articles suivans.

1. Il y aura une Paix perpetuelle , & amitié sincere , entre le très haut , très excellent & très Puissant Prince Charles XII. par la Grace de Dieu Roi de Suede , des Goths & des Vandales , Grand Prince de Finlande , Duc de Scanie , d'Esthonie , de Livonie , de Carelie , de Bremen , de Ferden , de Stetin , de Pomeranie , de Cassubie , & de Vandalie ; Prince de Ruguen , Seigneur d'Ingrie & de Vismar , Comte Palatin du Rhin , Duc de Baviere , de Juliers , de Cleves , & de Berguen , &c. Et les Rois ses Successeurs , le Royaume de Suede , ses Etats & Provinces. Et aussi entre l'Allié de Sadite Majesté , le très haut , très excellent & très Puissant Prince Stanislas premier , par la Grace de Dieu Roi de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , de Russie , de Prusse , de Masovie , de Samogitie , de Kiovie , de Volhinie , de Podolie , de Podtachie , de Livonie , de Smolensko , de Severie , de Czernikovie &c. & ses Successeurs Rois de Pologne , & Grands Ducs de Lithuanie , leurs Etats & Provinces d'une part. Et de l'autre entre le très haut , très excellent , & très Puissant Prince Frederick Auguste , par la Grace de Dieu Roi , Duc hereditaire de Saxe , Archi-Maréchal & Electeur du St. Empire , Land-

grave de Thuringue , Marquis de Misnie & de la haute & basse Lusace , Bourg Grave de Magdebourg , &c. Et ses heritiers & Successeurs. En consequence dequoi ils feront cesser toutes hostilitéz entr'eux , & promettent de ne rien faire , par eux mêmes ni par d'autres , secretement ni ouvertement , directement ni indirectement pour s'entretenir ; de ne donner aucun secours l'un contre l'autre , sous quelque pretexte que ce puisse être , ni conclure avec d'autres aucun Traité contraire à celui ci ; mais plutôt de chercher & de faire dorenavant tout ce qui peut contribuer mutuellement à leur honneur & avantage , & à l'entretien d'une bonne intelligence & amitié fidelle.

2. Il y aura un oubli éternel de tous les dommages soufferts de part & d'autre à l'occasion de cette guerre ; de sorte qu'on ne pourra se ressentir des choses passées en aucune maniere, soit par paroles , par la voye de fait, ou sous pretexte de droit ; ni demander l'un à l'autre aucune satisfaction pour les dépenses de la guerre ou autres pertes faites à son occasion.

Ne sera permis à aucun particulier d'intenter action pour des biens confisquez pendant la guerre ; sauf néanmoins le contenu de l'article six de ce Traité.

3. Et afin de couper jusqu'à la racine de cette funeste guerre ; le Serenissime Prince Frederick Auguste Roi , & Electeur de Saxe , pour l'amour de la Paix , renonce dés-à-present pour jamais à la Couronne de Pologne , & à tous ses droits & pretentions sur ce Royaume , le Grand Duché de Lithuanie & les Provinces qui en dépendent. Declare de plus & recon-

reconnoît solennellement , en vertu de cette transaction , le *Serenissime Prince Stanislas premier* , pour *veritable & legitime Roi de Pologne & Grand Duc de Lithuanie* ; de maniere qu'il ne pourra jamais , ni pendant la vie dudit Roi , ni après sa mort , former aucune pretention sur lesdits Royaumes , Grand Duché & Provinces en dépendantes.

Mais on est convenu que le *Serenissime Roi & Electeur de Saxe* , pourra retenir pendant sa vie *le nom & les honneurs de Roi* ; sans néanmoins se servir des armes ni du titre de *Roi de Pologne*.

4. Le *Serenissime Roi & Electeur* promet en outre , de notifier cette abdication aux Etats de la Republique de Pologne , par un Diplome en bonne forme , lequel sera remis entre les mains du *Serenissime Roi de Suede* dans l'espace de six semaines , à compter du jour de la signature de ce Traité. Absoud cependant & decharge dès-à-present & par cette convention tant lesdits Etats en général , que chaque habitant de Pologne , & de Lithuanie en particulier , du serment de fidélité par lequel ils ont été ci-devant engagez envers lui , & leur permet de passer sous l'obéissance du *Serenissime Roi Stanislas premier*.

Promet aussi de n'avoir plus avec eux , aucune brigue cachée ni déclarée ; de ne recevoir , aider ni protéger aucun d'entr'eux , qui auroit déjà refusé , ou qui pourroit à l'avenir malicieusement refuser de se soumettre au nouveau Roi ; & de ne rien tramer ni entreprendre avec eux , ou avec d'autres , qui soit contraire à ce Traité , ou au prejudice du *Serenissime Roi Stanislas &c.* de la Republique de Pologne.

5. Renonce de plus à tous les Traitez qu'il peut avoir avec d'autres Puissances, contre les Serenissimes Rois & les Royaumes de Suede & de Pologne; & particulièrement à ceux qu'il a faits avec le Czard de Moscovie contre lesdits Rois & Royaumes, soit avant ou durant la guerre.

N'envoyera plus aucun secours audit Czard de Moscovie; ainsi rappellera tous les Saxons qui lui ont été ci devant fournis, & qui sont encore en son service.

6. Cassé & annulle tous les Decrets & Statuts nommez vulgairement *Lauda*, & spécialement ceux qui ont été faits dans la Diette de Varsovie dans les assemblées de Mariembourg, de Thorn, d'Elbingue, de Javarovie, de Sandomir, de Cracovie, de Brest, d'Olichinie, de Grodno & autres; même dans la Diette de Lublin, en tant qu'ils se trouvent contraires au present Traité; & de plus toutes les confiscations de biens, privations de Charges, Arrêts & Sentences en Coutumace prononcées depuis le 5. & 15 Fevrier 1704.

Il sera libre au Serenissime Roi de Pologne d'ôter ou de conserver les Charges & Dignitez tant Ecclesiastiques, que seculieres, à ceux que le Serenissime Roi & Electeur en a gratifiés depuis ledit jour.

7. Seront délivrez audit Roi immédiatement après la ratification de cette Paix, les Couronnes de Pologne & autres marques de la Royauté; ensemble les Archives du Royaume qui ont été transportez en Saxe, avec les pierreries & autres ornemens de la Couronne.

8. Seront en même tems remis en liberté, & menez d'une maniere descende au Camp du
Roi

Roi de Suede, les Princes Jaques & Constantin, après avoir promis par écrit de ne point offenser, ni se venger de ce qu'ils ont souffert pendant la guerre, & leur détention.

Le Serenissime Roi & Electeur promer de payer au Prince Jaques la somme qu'il lui doit par son obligation, & de la faite incessamment liquider.

9. Seront pareillement remis en liberté tous les Polonois & Lithuaniens, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, qui ont été emmenez en Saxe, & qui par ordre du Serenissime Roi & Electeur sont gardez prisonniers là ou ailleurs. Ledit Roi & Electeur promet aussi d'employer ses bons offices auprès du Pape, pour obtenir au plutôt l'élargissement de l'Evêque de Posnanie.

10. Seront relachez de même sans rançon, dès après la ratification, tous les Suedois, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, qui ont été pris pendant cette guerre, & qui sont au pouvoir dudit Roi & Electeur en quelque lieu qu'ils se trouvent: & Sa Majesté Suedoise fera relâcher en même tems, aussi sans rançon autant de Saxons, & en outre tous les Généraux & autres Officiers de guerre. *Mais à l'égard du surplus des Soldats, il sera libre à Sa Majesté de les recevoir & les employer dans ses troupes, de même que ceux qui y ont ci devant pris parti.*

Ceux des Officiers de part & d'autre, qui ont fait des dettes pendant leur captivité, ne seront remis en liberté qu'après les avoir payées ou donné caution.

11. Seront délivrez à Sa M. S. tous les deserteurs & traitres qui se trouveront en Saxe,

Saxe, soit Suedois, ou natifs des Provinces de la domination Suedoise, & *nommément Jean Reinholt Parkul*, lequel en attendant sera étroitement gardé.

12. Seront en outre remis au pouvoir de Sa dite Majesté, comme prisonniers de guerre tous les Soldats Moscovites qui sont encore dans l'Electorat de Saxe.

13. *Toutes les enseignes militaires, comme Drapeaux, Timbales, Canons, & autres de cette nature, qui ont été prises sur les Suedois, & pourroient servir de Trophées, seront rapportées & restituées sans aucune excuse ni chicane.*

14. Et comme le Colonel Goltz, que Sa M. Suedoise a reçu en son service, a été entendu noté d'une Sentence infamante, elle sera comme non avenue, sans que son honneur & sa reputation en soit aucunement alterée.

15. Comme la distance des lieux demande quelque tems pour la ratification de cette Paix, & aussi pour obtenir les garanties ci-dessous mentionnées, *il sera permis à Sa M. Suedoise de mettre ses Troupes en quartier d'hiver dans l'Electorat de Saxe, & des Provinces qui y sont attachées, & d'y exiger de quoi les faire subsister.* Les Troupes Saxonnnes qui ont restées dans les Pays, y auront néanmoins aussi certains Baillages pour leur subsistance. Et celles qui sont en Pologne, y auront des quartiers éloignez de ceux des Troupes Suedoises, dans lesquels elles vivront paisiblement, & sans degât jusqu'à ce qu'après la sortie des Suedois de la Saxe, elles y puissent retourner.

16. Seront évacuées en même tems les
Villes

Villes & Châteaux de Cracovie & de Tykozin, avec tous les autres lieux fortifiez où il y a Garnison Saxonne, & remis avec tout le Canon & les munitions de guerre qui s'y trouvent presentement, à ceux que le Roi de Pologne aura nommez pour les recevoir.

17. Et comme outre la Ville de Leipfich déjà renduë avec son Château, celle de Witterberg reçoit aussi Garnison Suedoise jusqu'à l'exécution de la Paix; il a été convenu qu'immédiatement après lesdites Places seront évacuées, remises dans leur premier état; & l'Armée Suedoise sortira de la Saxe dans un jour fixé.

18. Les hostilités cesseront en Saxe, & dans les Terres Electorales du jour de la Signature du present Traité; mais en Pologne & en Lithuanie lors que la connoissance de la Paix pourra parvenir aux deux Armées; à quoi on a jugé que trois semaines pourroient suffire.

19. On est spécialement convenu que le Serenissime Roi de Suede, & le Serenissime Roi & Electeur de Saxe, comme Membres de l'Empire, *protegeront la Religion établie par la Paix de Westphalie*, & agiront aussi de concert dans les autres affaires de l'Empire. Et afin que les Etats & Habitans de Saxe & de la Lusace soient d'autant plus assurez de la conservation de la Religion Evangelique chez eux; le Roi & Electeur aux instances du Roi de Suede comme garant de ladite Paix, *promet pour lui & ses Successeurs Electeurs de Saxe, de n'introduire, ni admettre jamais dans ses Etats aucun changement à l'égard de la Religion Evangelique,*

ni de permettre que les Catholiques puissent jamais avoir aucune Eglise, Ecole, Accademie, College, ni Monastere.

20. Si le Serenissime Roi & Electeur de Saxe venoit à être attaqué pour raison de ce Traité, soit par le Czard de Moscovie, ou par quelques autres, les Serenissimes Rois de Suede & de Pologne viendront à son secours.

Il s promettent aussi que quand on viendra à faire la Paix avec ledit Czard, ils auront soin de procurer audit Roi & Electeur une juste satisfaction sur ce qu'il pourra avoir alors à prétendre.

21. Les Serenissimes Rois & Princes contractans promettent d'exécuter & d'observer de bonne foi le contenu de ce Traité en tous ses points, clauses & articles. Mais pour le rendre encore plus ferme & stable, *le Roi & Electeur de Saxe se charge d'en demander la garantie de Sa Majesté Imperiale, de Sa Majesté Britannique, & des Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies, & d'en fournir les instrumens en bonne forme, s'il se peut dans l'espace de six mois, à compter du jour de la signature du present Traité. Et il sera permis au Roi de Suede de procurer, outre lesdites garanties, aussi celles d'autres Puissances.*

22. Et enfin ce Traité, dont on a signé deux Exemplaires, sera ratifié en la meilleure forme, par chacune des Parties contractantes, dans six semaines après la signature. De maniere toutesfois, que contre une seule Ratification de la part du Roi de Suede, & une autre de la part du Roi de Pologne, il en sera fourni deux de la part du Roi & Ele-

des Princes &c. janvier 1710. 29
Electeur de Saxe, lesquelles seront échangées
dans ledit terme, au jour & lieu dont on
conviendra. En foi de quoi Nous Plenipo-
tentiaires avons signé de nos mains, & con-
firmé par l'apposition du cachet de nos armes
deux Instrumens de même teneur. Fait au
Village d'Alt-Ranstadt en Saxe le 24. Septem-
bre 1706. nouveau stile: *Signé*, C. PIPER,
O. HERMELIN, *Plenipotentiaires de Suede*:
ANT. ALBRECHT, Baron d'IMHOF;
GEORGE ERNESTE PFINGSTEN, *Pleni-
potentiaires du Roi Electeur de Saxe.*

A peine le Roi Auguste fut arrivé en
Pologne, que la plus grande partie des Se-
nateurs se joignirent à lui; plus de cent
mille Moscovites ou Cosaques rentrent
dans le Royaume; le Corps de Troupes
Suedoises qui y étoit resté, repassa en Pom-
meranie; le Roi Stanislas privé de l'appuy
du Roi de Suede, abandonna la Pologne,
& se retira à Stetin avec sa famille, & un
fort petit nombre de Creatures: le Roi de
Prusse qui avoit déjà eu diverses confere-
nces avec le Roi Auguste & le Roi de Dan-
nemarck, lors que ce dernier Monarque
revint de son voyage d'Italie, se rendit à
Marienwerden; sur la frontiere de ses
Etats avec la Pologne, où il s'aboucha
aussi le 25. Octobre avec le Czard: Enfin
jusques à present tout paroît seconder les
intentions de la nouvelle Ligue, qui est de
rétablir le Roi Auguste sur le Trône de
Pologne, & favoriser le Roi de Danne-
marck, le Roi de Prusse, & le Czard d'en-
vahir plusieurs Provinces du Roi de Suede:
le tems seul éclaircira le Public du succès
de

de cette grande entreprise : nous verrons plus bas comme le Roi de Dannemarck a déjà ouvert la Scene Tragique, par l'irruption qu'il a faite dans les États de Suede.

En Angleterre.

IX. L'Angleterre ne nous fourni que deux remarques à faire dans le courant de l'année dernière : la première que quoi que la Ligue contre la Suede n'ait pas été faite à l'insçu de la Reine regnante ; cette Princesse n'a pas laissé sur les derniers mois de la même année, de se donner plusieurs mouvemens extérieurs, pour empêcher que la guerre ne s'allume dans les États du Nord : les uns ont crû que véritablement elle craignoit que cette guerre ne portât quelque préjudice aux vastes desseins qu'elle avoit conçûs d'étendre sa domination au delà des Mers, qui separent son Royaume des autres États voisins, & de donner la loi non seulement à la France, à l'Espagne, mais même à l'Italie : d'autres ont jugé que ces démarches pacifiques n'avoient pour but, que de persuader au Roi de Suede, qu'on a crû coulé à fonds, s'il revenoit sur l'eau, qu'il n'a pas tenu à cette Princesse que la tranquillité n'ait subsisté dans les États de Suede : par ce temperament, disent quelques Politiques, la Reine d'Angleterre sera en état de prendre tel parti qu'elle voudra dans la guerre du Nord, au cas que celle de Midi vienne à se terminer : à l'égard de ses intérêts, les deux partis lui sont égaux, pourvu qu'elle puisse être en guerre avec quelqu'un, afin d'occuper les forces de ses Royaumes dans les Pays éloignés ; ne voulant point, (autant qu'elle le pourra,

poura,) que ses peuples soient en paix pendant la durée de son Regne, connoissant l'humeur turbulente de ses Sujets: on appelle cela sçavoir souffler le froid & le chaud.

La seconde remarque a beaucoup de rapport à la premiere; c'est que par l'habileté de son Conseil & de ses Generaux, la Paix qu'on negocioit à la Haye au commencement de l'année derniere, ayant été interrompuë, & les succès de la Campagne en Flandres, étant de solides garants, que le Parlement qui vient de commencer ses Séances, lui fournira de nouveaux subside, elle aura devant les mains de quoi faire la guerre pendant l'année dans laquelle nous entrons.

X. C'est dans les Païs Bas où les plus gros coups se sont frapés la Campagne derniere: quelques grands que soient les avantages que les Alliez y ont eu par la prise de Tournay & celle de Mons; par le gain du champ de Bataille de Blangis; très sûrement les Generaux des Alliez avoient crû d'en remporter de plus considerables, & à moins de frais, lors qu'après la rupture des negociations de Paix, on avoit formé le dessein de faire la conquête de l'Artois & du Bolonois: on avoit si fort imbu les Soldats de l'Armée confederée, que celle de France ne tiendrait pas ferme devant elle, que cette Armée moins nombreuse que la leur, n'étoit en partie composée que de nouveaux Soldats peu aguerris, mourant de faim, mal payez; en un mot qu'elle mettroit bas les armes à la vûe des Alliez, ou qu'elle lâcheroit le pied; c'est ainsi qu'on avoit dépeint l'Armée de France,

*En Fl
dres & H
lande.*

ce, qui à la vérité n'a pas eu l'honneur du champ de Bataille à Blangis ; mais de l'aveu des Officiers & Soldats des Alliez, elle ne laissa pas de leur vendre chèrement l'avantage qu'ils ont eu sur elle.

Les Alliez conviennent encore, que sans la disette des grains, qui n'a pas permis à la France de pouvoir fournir toutes ses Places frontieres l'année dernière, ni d'y laisser des Garnisons au-delà des provisions qui y étoient, la conquête de Tournay & de Mons ne leur auroit pas été si facile.

Parmi les événemens considérables de l'année dernière, nous devons mettre la désertion de sept à huit mille Protestans, qui ont abandonné les Etats de l'Electeur Palatin, pour aller chercher des établissemens en Angleterre, en Irlande, Ecoffe, & dans les Colonies Angloises de l'Amerique : Que la Cour d'Angleterre, celle d'Hollande, & de Berlin, ont naturalisé tous les Protestans étrangers refugiez dans leurs Etats pour y retenir ceux qui y sont, & y en attirer un plus grand nombre, afin d'augmenter celui de leurs Sujets, qui fait toujours la principale force des Etats : Qu'on a établi l'exercice de la Religion Protestante, non seulement en Catalogne, mais aussi à Cologne, à Lille, à Tournay & dans toutes les Places où il y a des Gouverneurs & des Ministres Anglois, Hollandois & Brandebourgeois.

*Conclusion
du succès de
la Campa-
gne de 1709*

XI. Les succès de la dernière Campagne ne décident encore rien de la guerre entre la Maison d'Autriche & celle de France : d'un côté les Alliez ont enlevé aux deux Couronnes deux Places dans les Païs-Bas,

&

des Princes &c. Janvier 1710. 33
 & gagné un Champ de Bataille où ils ont eu plus d'honneur que de profit: d'un autre côté les Espagnols par la prise d'Alicante & par le gain de la Bataille de Guidina, par la découverte des conspirations de Messine, de Cadix & de Lerida, ont fait évanouir les projets des Alliez en Sicile, en Andalousie, au Royaume de Valence, en Estramadoure & en Aragon: les courses du Duc de Noailles en Catalogne ont déconcerté les Catalans: les François par la découverte des conspirations de Mons, de Strasbourg, & de Besançon, & par le gain de la Bataille de Rumersheim, ont sauvé les personnes des E'lecteurs de Baviere & de Cologne qu'on vouloit enlever dans Mons, ont renversé tous les desseins des Alliez sur la haute & basse Alsace, de même que sur la Franche Comté; enfin si les uns ne sont pas encore las d'attaquer, les autres sont toujours en état de se défendre.

ARTICLE II.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. LA Cour d'Espagne travaille avec beaucoup de soin & de vigilance à mettre le Royaume en état de défense contre les attaques étrangères; par les dispositions & le zèle que les peuples font paroître pour leur Roi & pour leur indépendance, on juge aisément, que les Espagnols veulent rétablir l'ancienne reputation de valeur qu'ils ont eu autrefois.

Decret du Roi pour les fonds de la guerre.

Le Roi Catholique de l'avis de son Conseil a fait publier plusieurs Décrets qui doivent sans beaucoup incommoder les peuples, produire les fonds nécessaires pour la Campagne prochaine, & dont partie se trouveront tous portés dans les coffres de l'Etat: il y en a un entre autres par lequel Sa M. suspend pour une année le payement des dons & gratifications accordées depuis le Regne de Philippe IV. jusques à present, excepté ceux qui regardent Mr. l'Electeur de Baviere & plusieurs Seigneurs engagez par leurs emplois à de grosses dépenses pour le service de l'Etat.

Déclaration en faveur des nouveaux soldats.

II. Comme toutes les troupes Françaises qui étoient en Aragon, ont repassé en France, la Cour de Madrit pour les remplacer, a fait lever plusieurs nouveaux Regimens, qui sont déjà sur pied, & qui seront complets avant le mois de Mars. Il y a environ deux mois, que le Roi fit publier une Déclaration en faveur de ceux qui s'engageront à servir dans ses Armées pendant trois ans, auxquels Sa M. promet de grands avantages & des privileges pour eux & pour leurs familles.

Conspiration de Cadix manquée par le Général Stanhope.

III. Le Général Stanhope s'embarqua au mois de Septembre à Barcelonne avec quelques troupes, dans la vûë d'exécuter le complot qui avoit été formé pour s'emparer de Cadix, à la faveur des intelligences que les Alliez y avoient; mais la conspiration ayant été découverte, & quelques auteurs déjà punis avant qu'il eût passé le détroit, ce Général s'est vû obligé de retourner en Catalogne; chemin faisant il changea la Garnison de Gibraltar, où les Anglois ont fait faire

des Princes &c. Janvier 1710. 35

faire de nouvelles Fortifications, persistant dans la resolution de conserver cette Place, sur l'abandon qu'on dit que la Maison d'Autriche leur en a faite & du Port Mahon, afin d'être les maîtres du passage du Détroit, & s'affurer par là tout le commerce de la Mediterranée. Si les Anglois obtenoient la confirmation de cette possession par la paix, les Hollandois, les Portugais, les Venitiens & les Genoïs, se verroient obligez de répondre au *qui valà*, toutes les fois que leurs Navires marchands passeroient d'une mer à l'autre.

*Gibraltar
fortifié par
les Anglois.*

IV. Enfin les troupes Angloises embarquées il y a trois mois sur l'Escadre que commande le Chevalier Backer, qui étoient attendues en Portugal depuis près d'une année, n'ont fait que paroître sur les Côtes, & par les ordres de la Cour de Londres, postérieurs à l'embarquement, le Chevalier Backer a conduit ce secours en Catalogne.

*Troupes
Angloises
destinées
pour le Por-
tugal passent
en Catalo-
gne.*

V. Le Duc de Noailles après avoir exigé de grandes contributions tant en argent qu'en grains de toute la Catalogne, a ramené en Roussillon les troupes Françoises qui étoient sous son Commandement, & les a dispersés sur la frontiere d'Espagne, en attendant que la saison permette de rentrer en Campagne.

*Monsieur
de Noailles
de retour en
Roussillon.*

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **S**UR l'état des plaintes & remontrances
des intéressés aux manufactures de

C 2. Fran-

*Suite des
défenses du
commerce
des étoffes
des Indes.*

France, au sujet du préjudice qu'ils recevoient de l'entrée dans le Royaume, des toiles peintes & autres étoffes des Indes venant d'Hollande, on a supputé que les negocians Hollandois, depuis l'année 1705. avoient tiré d'argent comptant, plus de six millions du Royaume : ce préjudice a été estimé d'autant plus défavantageux, que le gain que les Hollandois faisoient dans ce commerce clandestin, soit par Geneve ou par la Suisse, ne servoit qu'à perpetuer la guerre ; ce qui a obligé les Magistrats de Police, de faire exécuter à la rigueur l'Arrêt dont on donna le précis dans le précédent Journal : * Plusieurs personnes qui ne s'y étoient pas conformées, ont été condamnées à l'amande de 3000. livres, & la Cour paroît resoluë, tant que la guerre durera, de ne plus tolerer ce commerce.

*Arrêt pour
la diminu-
tion de la
taille.*

II. Le Roi pour procurer quelque soulagement à ses peuples, par rapport aux dommages causez l'année dernière aux biens de la terre, avoit déjà diminué de quatre millions le Brevet de la taille pour l'année 1710. outre cette diminution, Sa M. par Arrêt de son Conseil d'Etat du 29. Octobre 1709. a encore déchargé les dix-neuf Généralitez des Païs d'élection, d'une nouvelle somme de quatre millions cent trente-deux mille six cent cinquante livres, ce qui fait une diminution de huit millions cent trente-deux mille six cent cinquante livres sur la taille des Païs d'Élection, en ce non compris la diminution sur les dons gratuits des Païs d'Etat. Par cet Arrêt cette diminution de 4132605. livres a été répartie sur les dix-neuf Généralitez

* Voyez Tome XI page 433.

des Princes &c. Janvier 1710. 37
 litez des Païs d'Élection, de la maniere
 suivante.

Genéralité de Paris	400000. livres.
Celle de Soiffons	200000. l.
Celle d'Amiens	30000. l.
Celle de Châlons	160000. l.
Celle d'Orleans	230000. l.
Celle de Tours	342000. l.
Celle de Bourges	100000. l.
Celle de Moulins	400000 l.
Celle de Lion	300000. l.
Celle de Riom	400000. l.
Celle de Poitiers	300000. l.
Celle de Limoges	300000. l.
Celle de Bordeaux	200000. l.
Celle de la Rochelle	100000. l.
Celle de Montauban	250000. l.
Celle de Roüen	100000. l.
Celle de Caën	110605. l.
Celle d'Alençon	80000. l.
Et celle de Grenoble	130000. l.
Total	4132605. l.

III. La verité qui doit toujours être la re-
 gle des honêtes gens & le fondement de
 l'histoire, nous engage d'informer le public;
 que les mauvais bruits répandus sur la con-
 duite du Regiment du Roi à la Bataille de
 Blangis, sont fort opposéz à la verité: Il est
 vrai que ce Regiment fut obligé de quitter
 son terrain, lors que les Alliez par leur su-
 periorité eurent forcé quelques Brigades,
 ce qui leur donna occasion de prendre le
 Regiment du Roi en flanc; mais il est vrai
 aussi que ce Regiment se rallia dés qu'il fut

*Justifica-
 tion du Re-
 giment du
 Roi.*

hors du bois, & retourna à la charge avec beaucoup de valeur. Pour prouver cette verité il ne faudroit que lire les lettres que Mr. de Beaupuy Lieutenant Colonel, & Mr. d'Orbessan Major du même Regiment, ont reçu de la Cour à ce sujet : mais celle que Mr. de Voisin écrivit à Mr. le Maréchal de Boufflers le 14. Octobre 1709. justifie pleinement les Officiers & So'dats de ce Corps : en voici la copie, tel'e qu'une personne de consideration m'a adressé, en me priant de la communiquer au public.

*Lettre à ce
sujet.*

„ **T**'Ai reçu Mr. la lettre que vous m'a-
 „ vez fait l'honneur de m'écrire le 9. de
 „ ce mois, avec le témoignage de Mrs. les
 „ Officiers Généraux sur la maniere dont
 „ ils ont vû le Regiment du Roi combat-
 „ tre, se rallier, & retourner à la charge le
 „ jour de la Bataille de Blangis ; je puis
 „ vous assurer qu'ils ont fait un veritable
 „ plaisir au Roi, qui a été bien aise de le
 „ faire voir aux Princes & Ministres de sa
 „ Cour, pour dissiper les mauvais bruits
 „ que quelques personnes avoient voulu
 „ reprendre contre ce Regiment. Sa Majesté
 „ compte uniquement sur la verité du té-
 „ moignage de ces Messieurs & sur le vô-
 „ tre ; Elle est persuadée que ce ne peut être
 „ que l'esprit d'envie & de jalousie, qui ait
 „ fait reprendre dans le public des bruits si
 „ opposés à la verité, & Elle n'est point
 „ fâchée que les Officiers du Regiment sça-
 „ chent que Sa M. est informée qu'ils ont
 „ montré toute la valeur possible en cette
 „ occasion. &c.

des Princes &c. Janvier 1710. 39

IV. Le prix des bleds est considerablement diminué à Paris & dans les Provinces, malgré la mauvaife intention de ceux qui vouloient en maintenir la cherté: cette diminution procede autant de l'abondante recolte des menus grains qu'on a faite dans le Royaume, que de la quantité qu'on en a mené en France, venant des Pays étrangers: c'est pour maintenir cette abondance que le Roi a destiné à l'achat des grains pour Paris, le dixième d'augmentation sur tous les droits qui se levent aux Portes, Barrieres, & dans l'interieur de cette grande Ville: On commença, (en vertu d'une Declaration du Roi du 29. Octobre dernier,) d'exiger ce dixième d'augmentation le quinze Novembre, & on doit le continuer jusqu'au dernier Decembre 1710. dont le produit ne pourra être employé qu'à l'achat des grains pour la subsistance de Paris dans les Pays étrangers.

Declaration pour procurer l'abondance des grains dans Paris.

V. Mr. le Maréchal d'Harcourt en consideration de ses importans services, a été fait Pair de France.

Mr. d'Harcourt fait Pair de France.

ARTICLE IV.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **D**ANS le tems que Mr. le Duc de Savoye se plaignoit de ce que la Cour de Vienne refusoit de lui ceder le Vigevano & quelques autres Fiefs du Milanéz, (outre ce qu'on lui avoit déjà cédé dans le même Duché & dans le Monferat,)

Different entre l'Empereur & le Duc de Savoye.

ferat,) l'Empereur fit publier un Decret à Milan le 17. Octobre, par lequel Sa M. I. revoquoit le don que l'Empereur son pere avoit fait à S. A. R. des Fiefs Impériaux des Langhes, soutenant qu'il n'avoit pas pû en faire l'alienation : cela joint à ce que Mr. de Savoye avoit toujours éludé de faire la campagne l'année dernière sous divers prétextes, sur tout par le peu de reconnoissance qu'il trouvoit à la Cour de Vienne, pour les grands sacrifices qu'il avoit faits, & par le retardement de l'arrivée des subsides qu'il attendoit d'Angleterre & d'Hollande; tout cela, dis-je, servit de fondement aux bruits qui se rependirent que S. A. R. alloit se broüiller avec la Maison d'Autriche; mais ceux qui connoissent l'habileté du Conseil de Turin, se persuaderent que S. A. R. n'avoit en vûë que de donner de l'inquietude aux Alliez, & leur vendre plus cherement l'honneur & l'avantage de son alliance, se persuadant qu'ils ne pouvoient pas s'en passer.

*Taxe des
personnes
gratifiées
dans l'Etat
de Milan.*

Par une autre Ordonnance de la Cour de Vienne, on a ordonné que tous ceux qui dans l'Etat de Milan avoient obtenu des dons & des gratifications de la Maison d'Autriche, sans exception, payeroient une année de ce revenu pour les besoins de la guerre de Catalogne. Cette peine ne paroît dure qu'à ceux qui ont le moins mérité les bienfaits qu'ils ont reçûs.

*Sequestre
sur les reve-
nus Ecclesia-
stiques levé.*

III. Nous aprenons à ce moment que les Cours de Vienne & de Barcelonne avoient levé le sequestre mis de leur autorité sur les revenus Ecclesiastiques dans le Royaume de Naples & Duché de Milan :

des Princes, &c. Janvier 1710. 41
Jan: c'est le premier acte de reconnoissance
que le Pape s'est attirée par celle que Sa
Sainteté a faite d'un Roi d'Espagne en se-
cond.

IV. On a enfin été éclairci du Decret
rendu par le Pape & la sainte Inquisition
le 8. Août 1709 sur ce qui regarde les
disputes entre les Missionnaires de la Chine:
ce n'est seulement, dit on, qu'un projet
qui ne laisse pas de faire beaucoup de bruit:
nous en allons donner un précis tel que
nous l'avons reçu de Genes, où l'on assure
que le Cardinal Ferrari l'aenvoyé aux Do-
minicains de sa Congregation.

*Decret du
Pape sur les
affaires de
la Chine.*

Du Jeudi 8. Août 1709.

DAns la Congregation generale de la Ste.
Inquisition Romaine & Universelle,
tenuë dans le Palais Apostolique du Quiri-
nal, en presence de nôtre T. S. Pere le Pape
Clement XI. & en la presence des très Em.
& Reverendissimes nos Seigneurs les Cardi-
naux Inquisiteurs generaux, nommez specia-
lement par le St. Siege Apostolique, pour
combattre dans toute la Chrétienté les he-
resies & opinions erronées &c. Nôtre Saint
Pere ayant ouï dans l'affaire des Rites ou
Ceremonies Chinoises l'avis & le sentiment
des susdites E. & R. les Cardinaux qui ont
examiné la chose avec maturité, (quoi que
diligemment,) selon qu'elle a été rapportée
par nos Seigneurs les Evêques de Macerat &
d'Ascalone, & par d'autres préposés à cette
affaire, & après avoir aussi ouï avec atten-
tion tout ce qui a été dit pour & contre dans
cette presente cause; SA SAINTETE' de-
clare qu'il n'y a rien en tout cela, & qu'au-
cune

cune des raisons déduites ne doit empêcher l'effet & l'exécution des décisions & des Decrets déjà donnez autrefois par la susdite Congregation, & approuvez par Sa S. le 20. du mois de Novembre 1704. non plus que du Mandement ou Decret qui fut publié ensuite à Nankin le 25. Janvier 1707. par l'Emin. & Rev. Mr. le Cardinal de Tournon, Commissaire Vifiteur General & Apostolique dans l'Empire de la Chine; Decret qui est joint aux resolutions de la sacrée Congregation, qui déclare donc qu'il doit être reçu, & qu'on doit être persuadé en l'examinant, qu'il n'ôte rien de la maniere dont il est conçu, de la force des décisions de la sainte Inquisition; qu'enfin par ce Mandement ou Decret, en l'état qu'il est, on puisse retrancher ou ajouter quelque chose aux dernieres décisions; & que tout ce qui est exprimé dans lesdites décisions, on doit croire aussi qu'il est très-clairement dans ledit Mandement ou Decret &c.

*Echange
proposé par
les Hollan-
dois au Roi
de Portugal.*

V. Le Roi de Portugal qui ne proteges pas moins les Jesuites dans ses Etats, que l'Empereur de la Chine le fait dans les siens, a fait faire par son Ambassadeur à Rome de fortes remontrances au St. Pere, sur ce qu'on ne decidoit rien nettement sur la question qui demeure toujours suspendue, & qu'on ne savoit à quoi se tenir; que cependant il étoit visible que la mission de la Chine alloit être ruinée, & que le Roi de Portugal couroit risque de perdre Macao; qu'il étoit absolument necessaire de finir cette affaire, en decidablement ce qui étoit permis des ceremonies Chinoises,

ses, ou ce qui ne l'étoit pas; cet Ambassadeur pour presser plus fortement le Pape, lui représenta qu'il y a quelque tems que les Etats d'Hollande proposerent au Roi son Maître, que s'il vouloit leur ceder ce qu'il possède aux Indes Orientales, ils le dédommageroient fort avantageusement dans l'Amerique, en lui cedant d'autres Pays, & d'autres Places, & par de grosses sommes qu'ils lui payeroient: que quoi que cette proposition parût avantageuse à Sa M. P. d'aurant que ce qu'elle possède dans l'Orient lui est plus onereux qu'utile, Elle a refusé cet offre, parce que la Religion en souffriroit. Ce Ministre en finissant sa remontrance, ajouta, que si cette affaire n'étoit pas bientôt finie, le Roi son Maître étoit résolu de prendre ses mesures.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. I L y avoit long-tems qu'on n'avoit point entendu parler des enfans de Mr. l'Electeur de Baviere, depuis que contre la foi du Traité du Camp devant Landau, & des Pass-ports de l'Empereur Leopold, ces Princes ont été enlevés d'entre les bras de Madame l'Electrice leur Mere, & que contre toute équité, on l'a dépouillée de ses Etats. Au mois d'Octobre dernier, le Comte de Hamershausen régala un de ces jeunes Princes & la Princesse sa sœur, dans un de ses Châteaux à trois lieues de Munich; après le repas on passa sur un Balcon pour prendre l'air, qui se trouva chargé d'un trop grand nom-

Accident où les Enfans de Mr. de Baviere ont manqué d'être écrasés.

bre de personnes, s'enfonça sous leurs pieds; le Prince ni la Princesse ne furent heureusement point bleffez; le Comte de Hamershausen, & le Comte d'Herbeville General & Commandant pour l'Empereur en Baviere, furent à demi enterrés sous les ruines du Balcon, avec quelques autres Seigneurs, & le Comte d'Herbeville mourut peu de jours après des bleffures qu'il reçut dans cette occasion.

Effets que produit la guerre du Nord.

II. On commence à s'appercevoir des effets que produit la levée de Bouclier du Roi de Dannemarck, & la ligue que l'on vient de former contre la Suede: l'Empereur, pour remplacer les Troupes Danoises qui servoient en Hongrie, fait venir d'Italie les Regimens Imperiaux de Rocca-vione & de Wetzel: les trois mille hommes que le Roi de Prusse avoit en Italie, reviennent dans les Etats de ce Prince, & ont déjà traversé le Tirol: Le mouvement de ces Troupes a fait suspendre l'embarquement des Regimens qui devoient passer d'Italie en Catalogne. Cette nouvelle guerre à aussi obligé les Ducs d'Hannover & de Holstein-Gottorp, de rappeler de l'Armée de l'Empire sur le Rhin trois de leurs meilleurs Regimens, pour les employer à la sureré de leurs Etats.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en POLOGNE & Pais du NORD depuis le mois dernier.

Quelques considerations au sujet de la

I. **C**Eux qui ont la force en mains, ne manquent jamais de prétextes pour opprimer ceux qu'on croit hors d'état de pouvoir se deffendre; imitant en quelque sorte

des Princes &c. janvier 1710. 45

forte le Loup, qui accusoit la Brebis de ligue contre
troubler l'eau de l'abrevoir, quoi qu'elle le Roi de
but au dessous & fort éloigné de lui, C'est Suede.
à chacun de ces Loups ravissans qu'on peut
adresser ces quatre Vers.

*Que de subtils ressorts pour tromper se dé-
ploient!*

Que d'artificieux détours!

*Grains d'en esperer trop: la ruse tous les jours
Tourne contre ceux qui l'employent.*

Lors que le Roi de Suede eut signé le
Traité d'Alt-Raenstadt avec le Roi Au-
guste, dont on a vû les articles au com-
mencement de ce Journal, & lors que
l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande
eurent, (même à la priere du Roi abdi-
cataire,) accepté la garantie de ce Traité,
Sa Majesté Suedoise comptoit de n'avoir
plus d'ennemis en Europe, que le Czard
de Moscovie: outre les compliments qu'il
reçût en Saxe, de la part des Ministres de
l'Empereur, du Roi de Prusse, des Princes
d'Allemagne, & de plusieurs autres Puif-
sances, le Celebre Mr. de Marlborough,
alla aussi de la part de la Reine sa Mai-
tresse, donner au Roi de Suede, des assu-
rances d'une amitié inviolable, en le con-
gratulant de ce qu'il venoit de terminer
glorieusement une guerre qu'on lui avoit
declaré sans sujet, dans le tems qu'il fe-
choit encore les larmes, que la mort du
Roi son Pere lui faisoit répandre: Le Roi
de Dannemarck ne fut pas des derniers à
remplir les devoirs de bon voisin, & dans
l'exterieur, on jugea que l'amitié entre la

*Assurance
d'amitié que
lui donnent
les Puissan-
ces de l'Eu-
rope.*

Suede & toutes ces Puissances, étoit sincere & inébranlable.

Le Roi de Suede, jeune & vaillant, se laissant entrainer à son intrepidité, se mit de nouveau en campagne en mil sept cens huit, & poussa les Moscovites jusques sur leurs frontieres, après leur avoir fait refuser des conditions de Paix affés raisonnables, puis qu'il ne leur demandoit que la restitution de ce qu'ils avoient usurpé sur sa Couronne & sur celle de Pologne: Ce jeune Prince par son trop de confiance, non seulement à l'égard d'un ennemi reconcilié (le Roi Auguste,) mais aussi des autres Puissances avec lesquelles il n'avoit eu nul démêlé, s'est trouvé trompé, & a éprouvé la verité qu'un sçavant, (parlant de la perfidie des amis,) nous explique dans le langage des Poëtes, lors qu'il dit.

*Qu'on trouve peu d'amis fideles,
Que peu sont marquez au bon coin?
Combien saignent du nez dans le moindre
besoin?
Qui tous les jours vous font cent promesses
nouvelles?
Sondez donc bien un cœur avant que d'y
compter?
En vain au dehors on se fie;
Tel en discours se sacrifie,
Qu'au moindre coup de vent nous voyons s'é-
carter.
Tout secours étranger, dont on se pré-
cupe,
Ne sert qu'à nous rendre la dupe
D'une aveugle credulité.
Sur son propre intérêt un ami se mesure,*

Et

des Princes &c. Janvier 1710. 47
Et l'on voit peu loger sous même couverture,
Interêt & fidélité.

Il ne paroît encore ouvertement que quatre Puissances liguées contre la Suede, quoi qu'il paroisse au travers du voile de la politique, qu'il y en a d'autres, qui sous main ont fomenté, & appuyent cette ligue: leurs démarches les ont assez découverts, sans qu'il soit nécessaire de les nommer. Ces quatre Puissances qui ont éclaté, sont le Czard de Moscovie, qui étoit ouvertement en guerre avec le Roi de Suede, le Roi Auguste son ennemi reconcilié: les deux autres sont les Rois de Dannemarck & de Prusse ses voisins, avec lesquels Sa M. Suedoise n'avoit eu aucun démêlé depuis son avènement à la Couronne, & qui ne laissent pas de lui faire aujourd'hui une querelle d'*Allemand*; parce qu'ils le sçavent à plus de trois cens lieues de ses Etats, & qu'on le croit dans l'impossibilité d'y revenir, sans tomber entre les mains de quelqu'un de ses ennemis, dont tous ne lui sont pas encore connus.

II. Comme il est des regles parmi les Souverains, avant de se déclarer la guerre, d'informer le public des motifs qui les obligent de prendre les armes, le Roi de Dannemarck après avoir fait un armement considérable par mer & par terre; a fait imprimer un Manifeste datté à Copenhague le 28. Octobre 1709. qui cependant n'a été rendu public que le 11. Novembre de la même année, c'est-à-dire, la veille que ce Prince commença ses hostilitéz contre la Suede, comme nous le dirons plus bas. Cet écrit dont le stile est aussi rude que l'air du

du climat d'où il est venu, est trop long pour trouver place ici, nous en allons cependant donner un Extrait aussi exact qu'il nous sera possible, mais nous en retrancherons les termes impolis & peu convenables entre les Souverains, comme sont ceux de *faux, d'insolent, d'arrogant, orgueilleux, audacieux* & autres semblables qui sont souvent repetez dans ce Manifeste. On trouvera au bas des pages quelques petites notes, qui pourront être de quelque utilité à ceux qui travailleront un jour à l'histoire de ce siecle.

*Manifeste
du Roi de
Dannemarck
contre le Roi
de Suede.*

FREDERICK IV. Roi de Dannemarck & de Norvegue, a fondé son Manifeste contre le Roi de Suede, sur deux colonnes qu'il juge inébranlables: la premiere sur les mauvais traitemens que les Suedois ont exercé dans le dernier siecle & dans celui-ci, contre les Nations avec lesquelles ils ont été en guerre: la seconde sur leur injustice à l'égard des Dannois, & sur la crainte que doit inspirer pour l'avenir, la conduite passée du Roi de Suede.

Pour prouver le premier point, le Roi de Dannemarck a avancé dans son Manifeste;

„ que les Royaumes Seprentrionnaux & les
 „ Pais voisins, avoient été jettez depuis quel-
 „ ques années dans de cruels troubles par l'a-
 „ nimosité particuliere du Roi de Suede, &
 „ son opiniatteté toujours préjudiciable au
 „ Dannemarck & à ses voisins; ce qui a pro-
 „ duit la ruine entiere de diverses Provin-
 „ ces. (1.)

Sa

(1.) C'est le Roi Auguste de concert avec

† le

Sa M. Danoise pour aggraver le crime du Roi de Suede, lui impute la conduite que peuvent avoir tenu ses Ancêtres à l'égard de leurs ennemis, lors qu'il dit; que les Suedois ont de tout tems cherché à se dédommager des fraix de la guerre aux dépens de leurs voisins, ayant dans le siècle passé & dans celui-ci porté les horreurs de la guerre dans plusieurs Etats. Après ces idées générales, le Roi de Dannemarck passe aux plaintes qui lui sont personnelles; c'est le second point.

„ Nous avons été pleinement informez,
„ (dit-il,) de la mauvaise intention de la Suede
„ de contre nous & contre nos Etats, par
„ des lettres signées de la main propre du Roi
„ de Suede, remplies de plusieurs expressions
„ choquantes, qui ne pouvoient être dictées
„ que par un orgueil & une arrogance inconsidérée: venant à la preuve, il cite une lettre écrite par le Roi de Suede aux Etats Généraux des Provinces Unies le 25. Mai 1706. au sujet de la Coadjutorerie de Lubec, prétendue par le Prince Charles frere du Roi de Dannemarck, & par le Duc de Holstein Gottorp, dont le droit & les prétentions étoient recommandées par le Roi de Suede. On lit dans le Manifeste en caractere italique les expressions choquantes dont Sa M. Danoise se plaint, les voici mot
„ à mot. Nous ne désavouions pas d'avoir d'au-
„ tant plus eu les yeux sur cette querelle, re-
„ cherchée comme il paroît avec soin, que
„ nous avons fort bien connu que c'étoit à
„ nous à qui on en vouloit, en attaquant la
„ Maison

† le Moscovite, qui déclarerent la guerre au Roi de Suede Charles XII. aussi tôt qu'il fut parvenu à la Couronne, n'ayant encore que seize ans.

31 Maison d'Holstein ; & que c'étoit pour cet-
 31 te raison , que nous avions de la peine à souf-
 31 frir , que par la connivence & la lenteur de
 31 ceux qui doivent , aussi bien que nous , tra-
 31 vailler à la conservation de la paix de Tra-
 31 vendal , la partie opposée ait eu assez
 31 de hardiesse , (2.) pour se saisir de la Re-
 31 sidence Episcopale , & rendre par là le droit
 31 de la Maison de Gottorp non seulement
 31 douteux , mais aussi d'atraquer & renverser
 31 une Paix solennelle , confirmée par l'autho-
 31 rité de tant de puissans Princes & Etats. Le
 31 Roi de Dannemarck avouë cependant que
 31 par l'entremise de la Reine d'Angleterre &
 31 des Etats Généraux , le Prince Charles son
 31 frere avoit cédé au Duc de Holstein les droits
 31 & la possession de la Residence Episcopale de
 31 Lubec (3.)

Dans un autre endroit du Manifeste le Roi
 de Dannemarck accuse celui de Suede d'être
 31 d'un naturel inquiet & vindicatif , lequel
 31 sans avoir égard à la ruine de ses Sujets ,
 31 par des actions incroyables à la posterité ,
 31 s'étoit attaché à la détérioration des Têtes
 31 couronnées : de là il conclut que la Suede a
 eu

(2.) Je ne sçai si le terme de hardiesse
 est assez choquant , pour pouvoir être repous-
 sé par celui d'orgueil & d'arrogance : Si l'un
 & l'autre avoient été un peu plus adoucis , ils
 n'en seroient que plus conformes à la Majesté
 Royale.

(3.) Il paroît que cette cession denotte le peu
 de droit qu'il avoit : d'ailleurs l'ayant faite
 par la mediation des Puissances d'Angleterre
 & d'Hollande , pourquoi en faire aujourd'hui
 un crime capital au Roi de Suede ?

cu de mauvaises intentions contre le Danemarck, que la volonté ne lui a pas manqué, mais seulement le pouvoir & l'occasion. (4)

Voici un nouveau sujet de plainte de Sa M.
Danoise ; Elle dit qu'en 1706. il parut un Imprimé : qu'Elle suppose avoir été mis sous la presse à Stockholm, à la tête duquel on lisoit, *Carolus XII. magna Scandinavia Imperator* : sur cela ce Monarque prend feu, traite d'insolent ce titre d'Empereur, puisque sous le nom de *Scandinavie*, les trois Royaumes Septentrionaux, de Dannemarck, Norwege & Suede sont compris.

S'il falloit rendre les Souverains garans de tout ce qui s'imprime dans leurs Etats, ce seroit une guerre perpetuelle entr'eux, & sans doute que la sage République d'Hollande aimeroit mieux bannir de chez elle tous les Imprimeurs & tous les Libraires, que d'être responsable de tout ce que de mauvais genies font imprimer tous les jours contre le respect dû aux Têtes couronnées ? Falloit il que ce malheureux écrit de 1706. donnât lieu à une cruelle guerre trois ans après ? Les Ministres Danois ne pouvoient ils pas en porter leurs plaintes & en

(4.) *Dans la justice & dans l'équité un simple soupçon ne suffit pas pour autoriser une guerre entre deux Souverains : A l'égard du détronement du Roi Auguste, quoi qu'il se le soit attiré, & y ait même consenti, le Roi de Suede n'en est pas tout à fait excusable : Il auroit été à souhaiter pour l'honneur des Têtes couronnées, qu'elles eussent épousé la défense de Jaques II. Roi d'Angleterre, & de Philippe V. Roi d'Espagne, comme le Roi de Danemarck paroît vouloir faire croire qu'il prend celle du Roi Auguste.*

en demander justice, si cela offensoit la Majesté de leur Maître, sans attendre le succès de la fameuse Barille de Pultowa !

Si cette plainte est défectueuse, peu solide & surannée, pour occasionner une guerre ouverte, celle-ci ne l'est pas moins. Sa M. Danoise dit qu'au préjudice des droits de doïane que le Dannemarck leve au passage du Sund, dont les seuls Suedois sont exempts, le College du commerce de Suede a expédié des passeports en fraude, sur de faux certificats des Magistrats des Villes Suedoises, & que ces passeports se sont vendus à des negocians de Hambourg, Lubec, Breme & autres : ce Prince rapporte un seul exemple de cette fraude. Pour marque, dit-il, qu'on peut obtenir en Suede des certificats & passeports pour de l'argent; c'est que Christian Simonfen, Assesseur & Sénateur de nôtre bonne Ville de Coppenhague, étant en Suede, obtint le 26. Avril 1697. un certificat des Magistrats de Stockolme, & ensuite un passeport de Suede le 4. Mai de la même année, moyenant trois cens écus : ce passeport fut expédié sous le nom du Vaisseau le *Cerf volant*, & du Maître *Gert Gertsen*, que ledit Simonfen avoit nommé *pro forma*, n'y ayant jamais eu au monde ni de Vaisseau ni de maître sous ces noms là.

Sans chercher à justifier la conduite des Magistrats de Stockolme, ni les Commissaires du College du commerce, qui donnerent ces certificats & passeports, (ils peuvent l'avoir fait aussi tôt par surprise que par l'avidité du gain;) il est certain que cette faute personnelle ne devoit pas être rejetée sur le Roi de Suede, ni faire porter le fer & le feu

dans

dans tout un Royaume : Il suffisoit de s'en plaindre & en demander justice, comme le fit effectivement Mr. Polle Luxdorff alors Envoyé extraordinaire du feu Roi de Danemarck en Suede: le Manifeste nous apprend même, qu'on informa contre Simonfen, tant pour avoir surpris la foi des Magistrats publics, que pour d'autres crimes dont il fut convaincu; & la Sentence de mort qu'on prononça contre lui, auroit été exécutée, (comme le dit le Roi de Danemarck,) si ce Monarque n'eût pris son parti, comme étant une personne à son service.

On se plaint enfin de ce qu'en 1681. & 1687. le Senat Royal de Stockolme, avoit pris une resolution d'augmenter les impôts que Sa M. Suedoise tire des mines d'ain, & de porter ces impôts jusques à un écu & demi par tonneau; le préjudice qu'on prétend que les Danois en reçoivent, sert d'un motif environ 28. ans après, de faire la guerre qu'on vient d'allumer. Après avoir vû les accusations alleguées contre le Roi de Suede & ses Sujets, il ne reste plus qu'à rapporter dans son entier la conclusion du Manifeste; la voici mot à mot.

Il seroit ennuyeux de rapporter toutes les injustices & énormitez grossieres & notoires, qui ont été faites & mises en pratique par les Suedois contre nous & nos Sujets, une fois pour toutes, dans une lettre suffisante contre de semblables violences de leur part.

Et afin que cela se fasse le plutôt & le mieux qu'il sera possible; nous nous trouvons obligez de déclarer, comme nous déclarons aussi par ce present Manifeste, pour enne-

mis tout ce qui appartient à la Suede, soit
 Pais, Sujets ou leurs effets ; exceptée les
 Provinces Suedoises situées en Allemagne,
 tant qu'on s'y abstiendra de toute hostili-
 té contre nous & nos Sujets, de même que
 les Sujets de la Suede qui viendront à nous
 des autres Provinces Suedoises hors d'Al-
 lemagne, pour se mettre sous nôtre pro-
 tection, comme nous les recevons dès à
 present, en vertu de cette Déclaration,
 eux & tous leurs biens dans nôtre prote-
 ction Royale, contre toute insulte, vio-
 lence & persecution : & nous avons par
 cette même Déclaration expressement vou-
 lu excepter les Provinces Suedoises situées
 en Allemagne, tant qu'on y gardera la paix
 du côté des Suedois, & qu'on s'y abstien-
 dra de toute hostilité contre nous : afin
 qu'un chacun puisse voir, que nôtre in-
 tention n'est nullement, de troubler en au-
 cune maniere les affaires publiques, ni ex-
 citer quelque guerre en Allemagne, moins
 encore dans le Cercle de la basse Saxe, mais
 seulement & uniquement de faire une équi-
 table balance dans le Nord, en abaissant
 & reprimant l'exorbitante violence & puis-
 sance des Suedois ; (5.) & d'obrenir une
 fois par là autant qu'il sera possible, une
 bonne & sûre paix, (6.) pour la posterité,
 & de la conserver constamment. Et nous
 voulons

(5.) *Le Moscovite l'avoit déjà assez abais-
 sé par les funestes suites de la Bataille de Pult-
 sova.*

(6.) *Ce prétexte est un terme favori dans
 la bouche de ceux qui veulent envahir le bien
 d'autrui.*

des Princes Ec. Janvier 1710. 55

voulons que ce que dessus soit communi-
qué à tous & à chacun de nos Sujets,
pour leur information, & à tous les autres
qu'il appartiendra, Donné en nôtre Palais
à Coppenhague le 28. Octobre 1709. *Signé*
FREDERICH ROY.

III. Après avoir vû les raisons ou pré-
textes qui ont porté le Roi de Dannemarck
à déclarer la guerre au Roi de Suede, lors
qu'il le sçavoit sans Armée, & réfugié dans
l'Empire Ottoman, à plus de trois cens
lieuës de ses Etats; voyons presentement
quels ont été les premiers pas de Sa M.
Danoise dans cette entreprise, qui ne lui
présente que des roses sans épines.

Ce Monarque s'étant embarqué le 11.
Novembre 1709. avec une Armée de 2900.
Chevaux ou Dragons, & treize mille hom-
mes de pied, sous le Commandement du
Comte de Reventlau, escortez par douze
Vaisseaux de guerre, ayant en tête le Comte
de Guldenlew Grand Admiral de Danne-
marck, Sa M. Danoise débarqua le lende-
main dans l'Isle de Schonon, & se saisit de
la petite Place d'Helsingbourg, où il n'y
avoit que 36. hommes de garnison com-
mandez par un Lieutenant, qui à l'appro-
che des Danois se retirerent à Landskroon,
où il y a un Château assez bien fortifié.

IV. Le Roi Auguste ne s'est pas trouvé
à l'entrevûë de Marienwerden, parce qu'il
avoit déjà réglé avec le Roi de Prusse, (au
voyage qu'il fit à Berlin avec le Roi de Dan-
nemarck) ce qui regardoit ses engagemens
contre le Roi de Suede. Cette entrevûë n'a
été qu'entre Sa M. Prussienne & le Czard
de

*Le Roi de
Danne-
marck fait
descente
dans les
Etats de
Suede.*

*Entrevûë
du Czard
avec le Roi
de Prusse.*

de Moscovie, dans laquelle il fut résolu; que les Prussiens attaqueroient la Campagne prochaine la Pommeranie, pendant que le Czard assiégeroit Riga, & que le Roi de Dannemarck feroit la conquête de la Province de Schonen.

Les Polonois se plaignent au Czard de Moscovia.

V. Les Senateurs Polonois de la Confédération de Sandomir, attachez aux intérêts du Roi Auguste, craignant que ce Prince ne trouvât des difficultez pour remonter sur le Trône, avoient demandé au Czard un Corps de douze mille Moscovites pour seconder les troupes de la Confédération: mais comme il y a plus de soixante-dix mille Moscovites dans le Royaume qui le désolent, quoi qu'il n'y ait plus de Suédois pour traverser les desseins de la Confédération; ces Senateurs ont député au Czard pour le prier de retirer presentement toutes ses troupes des Etats de Pologne; comme aussi de restituer (ainsi qu'il l'avoit promis) l'Ukraine, la Lithuanie & l'Artillerie qu'il a fait enlever de Mohilow & des autres Places des dépendances de la République, de payer à l'Armée de la Couronne les sommes qu'il lui avoit promises; de mettre en liberté tous les Polonois qui ont été faits prisonniers sous prétexte qu'ils étoient attachez au parti du Roi Stanislas: mais ces plaintes n'ont produit aucun effet, & le Chancelier du Czard s'est contenté de répondre aux Députez de la République, qu'après la conquête de Riga, si le Czard en vient à bout, Sa M. nommeroit des Commissaires pour examiner les demandes des Polonois, que cependant la tranquillité du Royaume n'étoit pas encore assez affer-

mie

Son refus.

des Princes &c. Janvier 1710. 97

mie, pour ne pas craindre qu'il ne survint bientôt de nouveaux troubles, si toutes les Troupes Moscovites venoient à l'évacuer. Cette réponse fait assez connoître que les Polonois ne pourront pas aisément se décharger de l'entretien des Moscovites, sans qu'il leur en coute quelque Province ou Place frontiere du Royaume.

VI. Les dernieres nouvelles qu'on a eu du Roi de Suede, nous ont seulement appris que ce Prince étoit encore à Bender le dix du mois d'Octobre; qu'il avoit deux Ministres à la Cour Ottomane, & que Sa Hauteffe avoit fait partir un Aga pour aller en Hollande, sans qu'on dise à quel sujet.

Le Roi de Suede est encore à Bender.

VII. La peste qui a fait périr plus de vingt-deux mille personnes à Dantzick, douze mille à Coningsberg capitale de la Prusse Ducale, & à proportion dans les autres grandes Villes de Pologne, s'est communiquée sur la frontiere des États de Brandebourg & de Saxe, de même qu'en Hongrie: le mouvement des Troupes, (occasionné par la guerre,) donne de justes craintes que ce fleau du Dieu tout puissant ne s'étende plus loin.

Ravages de la peste.

VIII. Dans le tems qu'on se dispoisoit à Varsovie d'y recevoir le Roi Auguste, accompagné de l'Archevêque de Gnesne, & de plusieurs Senateurs, on a été surpris d'apprendre que ce Prince étoit arrivé à Dresden, Capitale de Saxe, la nuit du vingt-quatre Novembre, où il se rendit en poste avec le Sr. Stembeck, Vice-Chancelier de Pologne.

Le Roi Auguste de retour en Saxe.

On ne peut raisonner que confusément sur

un voyage si précipité & si peu attendu ; les lettres de Saxe marquent que ce Prince ne retournera en Pologne, que lors de l'Assemblée de la Diette générale du Royaume qu'il doit convoquer incessamment : que cette Diette délibérera principalement sur les moyens convenables pour pacifier les troubles qui déchirent ce malheureux Royaume depuis plus de dix ans. Cependant Sa Majesté Auguste disposera ses peuples de Saxe à lui fournir l'argent nécessaire pour acheter pour la seconde fois le suffrage de plusieurs Palatins & Deputez dont elle croit avoir besoin pour accomplir ses desseins.

D'ailleurs l'Armée de la Couronne, (qui depuis long tems n'a pas été payée,) veut absolument recevoir les arrerages de sa solde, avant d'acquiescer aux Lettres Royaux, par lesquelles le Roi Auguste prétend se relever de l'abdication qu'il a faite de la Couronne de Pologne.

On nous assure en même tems que les Moscovites veulent se décharger sur les Saxons, du paiement des sommes que les Polonois demandent au Czard, alleguant pour motif, qu'il n'a fait ces engagements, & soutenu les dépenses excessives de la guerre contre les Suedois, que pour faciliter au Roi Auguste les moyens de remonter sur le Trône, d'où sa mauvaise fortune l'avoit chassé.

ARTICLE VII.

Qui contiennent ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. **D**Epuis quelques mois l'Angleterre n'a fourni aucunes matieres interessantes: mais l'assemblée du Parlement dissipera cette sterilité. L'ouverture de sa nouvelle Séance se fit le 26. Novembre: la Reine se rendit à la Chambre haute avec les ceremonies accoustumées; quelques jours auparavant on avoit dressé dans son Conseil, en presence de Mr. de Marlborough, la Harangue que cette Princesse devoit faire aux deux Chambres, elle la commença ainsi.

*Asses-
ment.
du Parle-
ment.*

MILORDS ET MESSIEURS,

C'Est une grande satisfaction pour moi; de pouvoir vous faire un aussi agréable recit du progres de la guerre depuis la dernière Séance du Parlement.

Harangue de la Reine.

Le Chancelier fit ensuite la lecture du reste de ce Discours, comme si la Reine
,, avoit continué de parler; Elle avança
,, que les trompeuses apparences de la
,, Paix au commencement de l'année,
,, n'étoient que pour causer de la division
,, & de la jalousie entre les Alliez; mais
,, par les mesures qu'on avoit prises, les
,, operations de la Campagne n'en furent
,, pas reculées, & qu'elle fut du moins
,, aussi glorieuse qu'aucune des preceden-
,, tes. Que ses armes avoient remporté

E une

„ une victoire très-mémorable, précédée
 „ & suivie de succès si grands & si confi-
 „ derables, que la France s'en trouvoit
 „ beaucoup plus exposée, & qu'elle avoit
 „ par conséquent beaucoup plus besoin de
 „ Paix qu'auparavant.

„ Ensuite exhortant la Chambre des Com-
 „ munes à la continuation de la guerre;
 „ Elle la prie de lui accorder les subfides
 „ nécessaires pour assister de toute part ses
 „ Alliez, assurant la Chambre que tout ce
 „ qu'elle donnera, sera employé pour la
 „ guerre, si elle continuë, ou pour acquit-
 „ ter partie des dettes de l'Etat si Elle est
 „ obligée de faire la Paix.

„ La Reine ajoute une représentation
 „ touchant la cherté des grains en Angle-
 „ terre, l'imputant à la quantité qu'on en
 „ a transporté hors du Royaume; Elle
 „ prie le Parlement de faire attention à ce
 „ mal, qui augmente tous les jours. Ne
 „ pouvant qu'à peine abandonner son objet
 „ principal, Elle termine ainsi son Discours.

*Je ne puis finir sans vous faire remarquer
 combien il nous est avantageux, pour parve-
 nir aux fins que nous nous proposons, de
 travailler en diligence aux préparatifs ne-
 cessaires pour la continuation de la guerre.*

Remar-
 ques sur cet-
 te Haran-
 gue.

II. On remarque que l'intention de ceux
 qui ont dressé cette Harangue, est de rejet-
 ter sur la Cour de France le mauvais suc-
 cès des negociations de Peix; & de porter
 le Parlement dans les sentimens de conti-
 nuer la guerre: la seule lecture des points
 préliminaires, dressez & signez par les Ge-
 neraux de l'Empereur & de la Reine, suf-
 fisoit

des Princes &c. Janvier 1710. 61

fisent pour apprendre au Public que ces deux Puissances étoient fort éloignées de finir la guerre; la mauvaise interpretation qu'on donne aux démarches que fit la France pour la Paix, ne lui permettra, peut-être, plus de la proposer; elle se verra obligée d'attendre que ses ennemis la lui demandent à des conditions raisonnables: mais quand est ce que ce tems viendra? peut être plutôt qu'on ne pense: la fortune est inconstante, & la fierté est ordinairement le partage de ceux qu'elle favorise: il ne faut qu'un moment pour renverser de grands projets, & faire changer la face des affaires: il ne faut pour s'en convaincre, que jeter les yeux sur la métamorphose du Roi de Suede & des autres Princes du Nord: le vainqueur devient vaincu, & ceux qui étoient les plus abatus il ny a pas long-tems, sont présentement ceux qui triomphent.

Je trouve une espece de contrariété dans la Harangue de la Reine d'Angleterre; cette Princesse après nous avoir représenté *les necessitez & les miseres de ses ennemis; le besoin qu'ils ont de la Paix; que par les continuelles victoires des armes Britanniques, la France est beaucoup plus exposée qu'elle ne l'avoit été les Campagnes precedentes*, Elle demande à la Chambre des Communes *les subsides necessaires pour assister de tous parts ses Alliez.* Ordinairement il n'y a que les malheureux & les opprimez qui ont besoin d'assistance: & cette France, reduite aux habois, comme on nous la represente, donne peu d'inquietude aux Alliez d'Angleterre: n'est-ce pas plutôt que la Reine

croit que ses propres Sujets ne sont pas encore assez abaissés? que sous le pretexte de la guerre étrangere, elle veut achever de les ruiner, pour leur ôter les moyens de s'opposer un jour à l'exécution de quelque nouveau projet, contraire à la liberté de la Nation? il est du moins certain que la pauvreté des Sujets est un acheminement à l'esclavage.

Le Comte de Pembrock dépoüillé de la Charge de Grand Amiral.

III. Le Comte de Pembrock n'a pas jouï long-tems de la Charge de grand Amiral des Isles Britanniques, dont il avoit été honoré après la mort du Prince George de Dannemarck: la Reine l'en a dépoüillé dans le courant de la premiere année de son exercice. On n'a pas divulgué les causes de sa disgrâce, on a sçu seulement que les Negocians Anglois se plaignoient de la décadence de leur commerce maritime, à cause de la quantité de leurs Navires enlevez par les Armateurs François faute d'Escorte, & que lors qu'ils s'en plaignoient à l'Amiral, il leur répondoit que les Vaisseaux de guerre étoient employez par ordre de la Reine dans la Mediterranée, & à assurer la libre communication de l'Angleterre avec les Pais Bas.

Commis-saires qui exercent la Charge de Grand Amiral.

IV. Cette Princesse ayant resolu de faire exercer cette Charge par cinq Commissaires; elle a nommé le Comte d'Orford, Membre de son Conseil, pour en être le Chef; les quatre autres sont les Chevaliers Laake & Bings Vice-Amiraux, avec les Sieurs Dodington & Methwin; ce dernier étoit ci devant Envoyé Extraordinaire d'Angleterre en Portugal. Comme les deux Vice-Amiraux sont encore en mer avec leurs

leurs Escadres, les trois autres ont pris possession de cet Employ, & en font les fonctions.

V. Quelques Vaisseaux de guerre Anglois allans en Irlande pour servir de convoi aux Navires de la Compagnie des Indes qui y avoient relâché, rencontrèrent dans leur route Mr. du Gué Troüin Chef d'Escadre François, qui les attaqua; le combat fut rude pendant quelques heures; mais enfin il se termina par la perte du Vaisseau le Gloucester de soixante piéces de Canon, que les François prirent; le Hampshire fut aussi fort maltraité, mais à la faveur de la nuit qui survint fort à propos, il se sauva tout delabré dans le Port de Battimore en Irlande. Les François ont aussi pris un autre Vaisseau de guerre Anglois de 32. piéces de Canon, & quelques Bâtimens Marchands de la Flotte des Barbades.

*Vaisseaux
de guerre
Anglois pris
par les François.*

VI. La Chambre basse a fait une Députation de quinze Membres de la Chambre, pour congratuler Mr. de Marlborough sur ses Triomphes de la Campagne dernière. C'est à lui seul à qui les Anglois attribuent tous les avantages que les Alliez y ont remportez: les autres Generaux ne sont considerez en ce País-là, que comme des Aides de Camp: cependant la nouvelle Couronne de gloire que le Parlement vient de lui mettre sur la tête, est principalement ornée des Lauriers que Mr. le Prince Eugene de Savoye, Mr. le Comte de Tilli, les Princes de Hesse-Cassel, de Frise, & plusieurs autres Generaux ont moissonné en Flandres & en Hainaut la Campagne der-

*Mr. de
Marlbo-
rough com-
plimenté par
le Parle-
ment.*

derniere. On ne pretend pas diminuer la gloire que le Général Anglois a acquis dans son poste; mais il ne devoit pas souffrir lui même, qu'on ravit aux autres Généraux celle qui leur est dûë; & qu'on ne fassa mention d'eux, que comme des glaneurs dans un champ assés fertile, pour que chacun dût avoir part à la Moisson.

ARTICLE VIII.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

Départ du Prince Eugene & de Mr. Marlborough.

I. **A**près que Mr. le Prince Eugene & Mr. de Marlborougg, se furent assurés en Hollande, des dispositions pour continuer la guerre, ces deux Généraux partirent de la Haye, l'un pour passer en Angleterre, l'autre pour aller à Vienne, où ils sont arrivés: Ils portent avec eux le nouveau projet pour la Campagne prochaine, qu'ils ont arrêté avec les Deputez des États Généraux.

Voyage de Mr. de Petercum Envoyé du Duc d'Holstein à la Cour de France.

II. Mr. de Petercum Envoyé extraordinaire du Duc de Holstein Gottorpen Hollande, passa à la Cour de France au mois de Novembre: ce voyage fait par le Ministre d'un Prince de l'Empire, (qui aujourd'hui sont moins libres qu'ils ne l'étoient autrefois,) a donné lieu de croire qu'il ne l'avoit pas entrepris, sans l'avoir auparavant communiqué aux Hauts Alliez: On a débité dans la public, qu'il avoit été chargé d'aller sonder la Cour de France, pour savoir si les événements de la Campagne dernière,

derniere, auroient pû la porter d'acquiesfer aux demandes preliminaires de Paix, que les Alliez firent à cette Couronne il y a huit mois; mais outre qu'on ne croit pas qu'un Ministre habile, se fut chargé d'une commission qui ne lui promettoit qu'un mauvais succès, on n'a rien appris de sa negotiation: il est plus vrai semblable que la nouvelle guerre du Nord a occasionné en partie ce voyage; Cependant l'incertitude doit borner le jugement qu'on pourroit faire du sujet de sa Mission, jusques à ce qu'il soit mieux éclairci: Il est cependant certain, que la Cour de France est toujours d'écouter favorablement les propositions de Paix raisonnables qu'on voudra lui faire.

III. Les Etats Generaux des Provinces-Unies, ont fait publier il y a quelque tems, une Ordonnance par laquelle ils déclarent nuls les testaments, legs & autres dispositions que les Refugiez pour fait de Religion, pouvoient faire des biens qu'ils ont en Hollande, en faveur de leurs Parents & autres qui ne résident pas dans les dépendances de l'Etat, declarant ces étrangers incapables de recueillir aucune succession, pas même l'usufruit échû ou à échoir.

Ordonnance des Etats Generaux contre les parents des Refugiez.

IV. Par une autre Ordonnance du 29. Octobre, Mrs. les Etats Generaux, renouvelant & interpretant celle du 17. Juin dernier, desfont, sous peine de la vie, à leurs sujets, le transport des grains en France, en Espagne & dans les places ou armées des deux Couronnes, promettant une recompense de 2000. florins au dénonciateur: La même Ordonnance veut que les coupables soient punis, même six ans après le délit.

Autre Ordonnance pour le transport des grains.

Cette Ordonnance est un effet de la prudence des Etats Généraux, pour conserver chez eux, le peu de grains qu'ils ont pour la subsistance de leurs peuples ; d'autant qu'ils y sont encheris considérablement aussi bien que chez leurs voisins, & que la flotte qu'ils avoient envoyée à Dantzick pour y prendre des bleds, est obligée d'y rester tout l'hiver, sans avoir pu trouver pour charger ses Navires, à cause que les greniers de Pologne ne sont plus si abondans, depuis que les armées étrangères ont ravagé ces fertiles Campagnes, & que les Magazins des Grenetiers de Dantzick sont épuisez, depuis que la Peste a interrompu son commerce avec les peuples de la campagne.

Comme la Hollande n'est pas un Païs fertile en bled, (n'en produisant pas pour nourrir trois mois de l'année, la moitié des valets,) la France ni l'Espagne n'ont pas accoutumé d'avoir recours à la Hollande dans les années de stérilité ; c'est au contraire la Hollande, qui a éprouvé fort souvent, dans pareilles occasions, l'utilité des secours qu'elle a tiré de France & de Sicile.

*Le Duc
d'Arrem-
borg Grand
Balif de
Hainaut.*

V. Les Etats Généraux des Provinces-Unies, ayant disposé de la Charge de Grand Balif du Hainaut, en faveur du Duc d'Harremberg, & ses émoluments devant être payez par les Etats des Païs-Bas Espagnols, ce nouveau Balif a fait enregistrer sa patente Hollandoise dans la Chambre des Comptes de Brabant, établie à Bruxelles : Autrefois on ne reconnoissoit dans cette Chambre, d'autre autorité Souveraine, que celle des Rois d'Espagne ; aujourd'huy ces Magistras ont

des Princes, &c. Janvier 1710. 67

ont une soumission fans bornes pour les ordres des Alliez de la Maison d'Autriche.

VI. Avant le départ du Prince Eugene & du Duc de Marlborough des Pais-Bas, ces deux Généraux de concert, nommerent les Lieutenants Généraux, qui pendant l'hiver & en leur absence, commanderoient en ce Pais-là: Le Comte d'Albemarle Anglois, eut le Commandement general sur toutes les Places de la Flandre Espagnole, comme Gand, Bruges, Ostende, Courtrai, Oudenarde, Lille & Tournay. Le Général Dompré Commande à Bruxelles; Le Comte de Dhona à Mons: Le Comte de Tilly à Liege & autres Places de la Meuse: Le Prince de Hesse Cassel à Malines; le Général Homspech à Louvain, & le Général Wintinhof à Mazeick. Tous ces Officiers Généraux sont à la solde & au serment d'Angleterre ou d'Hollande: & les Officiers soumis aux Princes de la Maison d'Autriche, qui hivernent aux Pais Bas, sont soumis & subordonnez à ceux qu'on vient de nommer.

*Officiers
Généraux
des Alliez
qui com-
mandent
dans les
Pais-Bas.*

VII. La longue absence du Roi de Suède, ne facilite pas seulement à ses ennemis les moyens d'envahir ses Etats: elle leur donne encore lieu de débiter qu'il est mort, quoi qu'on ait des nouvelles certaines qu'il étoit en parfaite santé à Bender au mois d'Octobre dernier: ainsi cette nouvelle paroît aussi mal fondée, que la disposition qu'on faisoit à Leipzig, il y a quelques mois, * du Duché de Deux Ponts en faveur du Prince Eugene de Savoye: Car à moins qu'on en voulût disposer en faveur de ce Général,

*Prince de
Deux-
Ponts.*

avec

* Voyez Tome XI. page 331.

avec la même équité que celle qu'on a gardée, en donnant le Monferat Mantouïan à Mr. le Duc de Savoye; quand même le Roi de Suede viendroit à manquer, il reste encore un Prince de la Maison de Deux-Ponts, qui à l'égard de ce petit Etat, est son legitime heritier. C'est le Prince Gustave Samuel fils d'Adolphe-Jean, lequel Adolphe étoit frere de Charles Gustave Roi de Suede, & par ainsi petit fils de Jean Duc de Deux Ponts. Ce Prince étant à Rome en l'année 1696. embrassa la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sous le Pontificat d'Innocent XII. il fait presentement sa residence à Deux Ponts. Quoi que son droit soit bien établi sur cette petite Souveraineté, (au cas que le Roi de Suede vint à mourir sans Enfans mâles,) les exemples que nous fournissent les injustices faites aux Successeurs legitimes des Couronnes d'Angleterre & du Duc de Mantouïe, doivent faire craindre à Mr. le Prince de Deux-Ponts, & aux autres Princes Souverains, de voir sacrifier leurs interêts & leurs pretentions legitimes, s'ils n'ont pour eux des appuis plus respectables que l'équité & la justice.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

ON a imprimé à Liège chez de Milst, *L'Apologie du R. Pere Desfrant*, Docteur en Theologie de l'Université de Louvain, au sujet des difficultez que les Jansenistes de cert
Academ.

des Princes &c. Janvier 1710. 69

Academie lui ont derechef suscitées depuis la derniere Révolution des Pays Bas.

II. Le même Docteur vient encore tout recemment de donner au Public un autre Ouvrage très - curieux , où l'on met au jour plusieurs lettres originelles décelées depuis peu, & quelques Memoriaux , dont les Jansenistes d'Hollande se sont servi auprès des Puissances séculieres contre la Religion Catholique Romaine : Il a pour titre , *Concordantia Litterarum L. B. V. E. Lovanii in Januario 1707. & Litterarum Henrici Grasperi , Ecclesiastici Hollandi , ibidem in sequenti Februario detestatarum , de variis consiliis adversus Romanum Pontificem , aliosque &c.* C'est un 410. d'environ 20. feüilles.

III. Le même Libraire vend aussi un autre Ouvrage du même Auteur , intitulé , *Dialogi Pacifici inter Theologum & Jurisconsultum , de quaestione facti Jansenii varia quaestiones Juris , & responsa ; cum designatione quinque famosarum propositionum in libro Jansenii.* Il est in oct. & contient environ 14. feüilles.

IV. Le même Libraire réimprime les Controverses de Mr. de Mahis , augmenté d'un nouveau tome.

V. Les Libraires des Provincee qui souhaiteront d'avoir l'un ou l'autre des livres mentionnez dans ce memoire , pourront s'adresser à l'Imprimeur de ce Journal.

VI. Antoine Claudinor marchand Libraire à Bruxelles , vient de mettre au jour *La Genealogie de la très illustre , très ancienne & autrefois Souveraine Maison de la Tour , où la plupart d'autres familles trouveront leur extraction & parentage , tirée par les plus celebres auteurs heraldiques d'anciens monumens,*
Archi-

Archives & autres Antiquitez : Et recueillie par le Sr. Flacchio Herant & Roi d'Armes de la Province de Luxembourg &c. Celivre est en trois Volumes & d'un très grand in folio, il contient plus de deux cens tables généalogiques en taille douce, dispersées dans le corps de l'ouvrage, avec plusieurs Portraits gravez par les Srs. Vermeulen & Collini; mon peu de loisir m'a empêché jusqu'à present de parcourir son étenduë, voicy seulement un extrait de ce que le Libraire avance dans son avertissement qui suffira aux curieux pour leur donner une idée de l'importance de cet ouvrage.

„ Le Sr. Flacchio mort depuis plusieurs
 „ années avoit laissé ses manuscrits fort em-
 „ barasséz : (sans néanmoins qu'il en merite
 „ moins de gloire, puisqu'il est proprement
 „ lui qui a developpé l'origine & extraction
 „ de cette maison cachée dans les anciens au-
 „ teurs :) n'ayant voulu les communiquer à
 „ aucun autre généalogiste, & pour travailler
 „ sur ses memoires & mettre son ouvrage au
 „ net, voicy l'ordre que mes amis m'ont con-
 „ seillé de tenir. Premièrement on verra l'in-
 „ troduction à l'histoire de la Maison de la
 „ Tour & Tassis, les differens sentimens des
 „ Auteurs sur son Origine, les différentes Ar-
 „ mes qu'elle a porté en divers tems, les cris
 „ de guerre des Seigneurs de cette Maison &
 „ les batailles qu'ils ont donné contre les
 „ Viscomtois & autres : il y a ensuite une des-
 „ cription abrégée de la Comté de Valsassine
 „ avec sa Carte Géographique, premier ti-
 „ tre que cette Famille a porté en Italie
 „ avant qu'elle fut élevée à la Principauté
 „ & Seigneurie de Luilant, & ensuite entrant
 dans

Dans l'Extraction Paternelle, on commen-
ce la Généalogie par le Mariage d'Eri-
grand avec la Comtesse de Valsassine, Pe-
re & Mere de Martin de la Tour, pre-
mier Chef de cette Illustre & nombreuse
Famille, ce qui fait la premiere partie de
cet ouvrage entremêlé de Planches Gé-
néalogiques, avec de petites figures qui
portent leurs Blasons, & qui contient en
ligne directe, masculine & legitime les
Seigneurs de cette Maison qui sont à Udi-
ne, Vienne, Moravie, Carinthie, Goricie,
Ausbourg, Inspruch, en Espagne & Pais-
Bas, dont l'Auteur a recueilli les Memoi-
res de divers autres Auteurs, Monumens
& Histoires : La seconde partie contient
leur Extraction & Parentage Maternel &
les autres Maisons qui y sont alliées, en-
tremêlé aussi de Tables Généalogiques : La
troisième partie qui est leur descente des
Maisons Souveraines, montre comment ces
Seigneurs tirent leur Origine par ligne
feminine de presque tous les Empereurs
Grecs & Latins, des Rois & autres Sou-
verains de l'Europe, ce qui est représenté
par des Blasons en taille douce devant
chaque descente, & qui sont au nombre
de soixante & douze. La quatrième partie
contient les Eloges singuliers, notice &
caracteres des Princes de Milan, des
Comtes de Valsassine & autres Seigneurs
de cette Illustre Maison, l'on y voit leurs
faits héroïques, les éminentes Charges
qu'ils ont remplies dans les Cours des
Empereurs & des Rois, les différentes
Ambassades auxquelles ils ont été em-
ploiés vers les Papes & Souverains de l'Eu-

„ rope : On y trouve quatre Patriarches
 „ Princes du Frioul , un Archevêque de
 „ Milan qui couronna l'Empereur Henti
 „ VII. dans l'Eglise de St. Ambroise , &
 „ qui en recompense lui donna la Ville &
 „ Château d'Anglerie , & le nomma Prince
 „ du St. Empire ; on y parle aussi de plu-
 „ sieurs Evêques & Prélats , entre autres
 „ de Michel de la Tour Cardinal & Prince
 „ de Lenete , lesquels ont tous faits des
 „ grandes choses pour la gloire de l'Eglise
 „ & de leur Maison. On a mis ensuite les
 „ Alliances illustres qu'ils ont faites , qui est
 „ proprement une histoire abrégée des Fa-
 „ milles avec lesquelles ils ont été alliez.
 „ Enfin on conclut ce grand ouvrage par
 „ plusieurs titres Dyplomes , & Decrets des
 „ Empereurs , & Rois d'Espagne à la gloire
 „ de la Maison , & par d'autres pièces au-
 „ thentiques , qui en marquent l'ancienneté
 „ & legitime succession , &c,

On trouve chez le même Libraire tou-
 tes sortes de livres nouveaux & un assorti-
 ment général de Musique tant vocale que
 pour toutes sortes d'instrumens.

VII. Le Samedi septième Decembre der-
 nier à dix heures du soir , on aperçut dans
 plusieurs endroits de Lorraine , de Cham-
 pagne &c. des éclairs très-enflammez , qui
 furent suivis d'un brouïssement de Tonnerre ,
 qu'à peine on pouvoit entendre : comme ces
 phenomenes ou effets naturels ne sont pas
 ordinaires dans cette saison , les Savans ne
 manqueront pas d'en expliquer les causes
 extraordinaires : il est bon de remarquer que
 ce jour là & les précédens , il avoit assez
 fortement gelé , & que quelques heures après
 ces

des Princes &c. Janvier 1710. 63
ces éclairs, il survint une pluye très-abondante, qui a duré plusieurs jours.

IX. La place de Professeur en Medecine au Jardin Royal, vacante par la mort de Mr. de Tournefort, a été remplie à la nomination du Roi, par Mr. Geofroy l'aîné, qui étoit déjà Membre de l'Accademie des Sciences ; Lors de sa reception, il fit un très-beau Discours sur la connoissance des remedes, où il fit entrer l'éloge de son Predecesseur ; il dit entre autres que la méthode de Mr. de Tournefort, étoit très-sûre en tout ce qu'il entreprenoit, & qu'il avoit une parfaite connoissance de toutes les Plantes : à propos de Mr. de Tournefort, le Roi a donné une pension de mille livres au Neveu de ce fameux Medecin, qui est un jeune homme, qui promet beaucoup : on a fait une Epigramme sur son Oncle qui pouroit lui servir d'Epitaphe.

*Sur la
mort de Mr.
de Tourne-
fort.*

Tournefort a bien vu, plantes, Villes, Provin-
ces,

Monts, & Forêts, peuples & Princes ;
il a vu la moitié des routes du Soleil ;
Mais il n'a pas vu son pareil.

X. On a imprimé en France *les Caracteres du Chrétien & du Christianisme*, marquez dans trois Sermons sur divers Textes de l'Evangile, avec des reflexions sur les afflictions de l'Eglise, prêchés par Mr. Abbadie, celebre Ministre Protestant. Tout le monde connoît le merite & la reputation de cet Auteur, qui s'est déjà acquis un grand nom parmi les sçavans Theologiens ; c'est le même à qui le Public est redevable du *Traité de la verité de la Religion Chrétienne, & de l'Orai-*

*Caracte-
res du Chrê-
tien par Mr.
Abbadie.*

l'Oraison funèbre de la Reine Marie d'Angleterre, ci devant Princesse d'Orange.

XI. On a réimprimé à Grenoble *le Prince de Balzac*: on trouve dans cette nouvelle Edition un Commentaire sur le onzième Chapitre, où il est traité de la volupté: l'Édition est dédiée à Mr. l'Abbé de Brochenu Vicaire general, & Prévôt de St. André à Grenoble.

*Antou-
siasme ou
Fanatisme.*

XII. Un Auteur Anglois donna au Public il y a quelques mois, une lettre de sa façon sur l'*Antoufiasme* ou *Fanatisme*, qui a été traduite en François, & imprimée à la Haye. Cette lettre est adressée à un Milord, à qui l'Auteur apprend ce qu'on doit penser de l'Antoufiasme, qu'il prétend être presque universel; quel conduite on doit garder avec ceux qui en sont frappez, & ce qu'il faut faire pour se garantir d'une si étrange maladie, ou pour en guérir. Ce seroit une question ensuite de sçavoir si ce ne seroit pas aussi un Antoufiasme particulier, qui rendroit nôtre Anglois si clairvoyant? & si sa maniere de rétablir, ou de fortifier l'esprit des hommes, n'aboutiroit pas simplement à en faire des Antoufiasstes de son espece?

*Entretiens
du Juste &
du Pecheur.*

XIII. Un savant Avocat de Paris a fait depuis peu un Livre intitulé, *Entretiens du Juste & du Pecheur*, dédié à Mrs. de l'Academie François: il contient huit entretiens qui sont autant de chefs d'œuvre. L'Auteur prouve demonstrativement, que l'homme souffre en ce monde beaucoup plus de maux & de peines pour se damner, qu'il n'en souffriroit pour se sauver.

XIV. Le 19. Novembre Mr. Jean Delosse,
Docteur

des Princes &c. Janvier 1710. 75

Docteur en Theologie, & Professeur de Rhetorique en l'Université de Reims, fit à l'ouverture des Classes un Discours qui fut applaudi d'un grand nombre de Sçavans, qui lui donnerent de grands éloges; la matiere que l'Orateur traita, est l'attention que les Princes Chrétiens doivent donner au soulagement de leurs peuples, à faire fleurir les belles Lettres, les Arts & le commerce: que tous ces avantages ne se trouvoient que dans la Paix, & qu'aucontraire la guerre les anéantissoit, & caufoit la ruine des Etats.

Discours

pour marquer que la paix doit être préférée à la guerre.

ARTICLE X.

Qui contient la naissance, le mariage, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

I. LA Princesse Epouse du Prince hereditaire d'Hannover, fils du Duc de ce nom, accoucha d'une Princesse au mois de Novembre, qui sera appelée Anne, du nom de la Reine d'Angleterre qui en est la Maraine.

Naissance.

La Duchesse d'Hamilton accoucha d'un fils à Londres le vingt troisième du mois d'Octobre dernier: chacun sçait que la famille d'Hamilton est d'une Illustre Maison d'Escosse, qui a eu toujours beaucoup de part aux différentes revolutions de ce Royaume là.

Le 11. du mois de Decembre, Madame la Duchesse d'Orleans accoucha d'une Princesse.

II. Quoi que le Mariage dont je vais parler, ne soit pas des plus illustres, il est du moins des plus singuliers, & doit tenir

Mariage Comique.

une des premières places dans le Recueil des pièces Commiqués. Au mois de Novembre, dans le village de Kestering à cinq mille de Northampton, une fille qui n'a point de jambes, épousa un jeune garçon de 22. ans, qui n'a ni bras, ni jambes: si ces infirmités ne les mettent pas à couvert du feu de la concupiscence, ne leur faudra-t'il point des secours étrangers pour leur aider à l'éteindre?

Le 3. Octobre, le Comte de Zinzendorf Grand Chambelan à Vienne, épousa Madame la Comtesse de Nostiz.

Morts.

*Celle de
Mr. du
Châtelet
grand Prieur d'Aquitaine.*

III. Messire Gabriel du Châtelet de Fresnieres, Grand Prieur d'Aquitaine, mourut à Malte il y a quelques mois âgé de 64. ans: Il étoit petit neveu de Gabriel du Châtelet de Mayencourt Grand Hospitaller de Malte: celui dont nous anonçons la mort, étoit Commandeur de Saint Etienne dans la Province de Normandie près d'Evreux; ce fut à lui que le feu Roi Guillaume III. à la requisition de l'Ambassadeur de France, après la Paix de Risswick, restitua vingt cinq mille livres, pour avoir joui, pendant quelques années de la guerre, d'une Commanderie de Flandres appartenant à Mr. de Fresnieres: Ce Prince sans examiner le memoire qu'on lui presenta, ordonna cette restitution, en disant, *qu'on ne comptoit point avec un Roi.*

Le 5. Novembre, le Comte de Briançon Envoyé extraordinaire de Mr. le Duc de Savoye en Angleterre, mourut à Londres.

*Celle du
Comte de
Clarendon.*

Le onze du mois le Comte de Clarendon Oncle maternel de la Reine Anne d'An.

d'Angleterre, mourut aussi à Londres: Il étoit frere aîné du Duc de Rochester: Milord Cornubri, fils de ce Comte, qu'on attend de jour à autre de la nouvelle York, où il étoit Gouverneur, est l'unique héritier de Mr. de Clarendon. On a déjà fait mention du Pere & du Fils dans un de nos Journaux, * à l'occasion de la dernière révolution d'Angleterre.

Mr. de Verjus Comte de Crecy, fort connu & distingué dans plusieurs Cours de l'Europe à l'occasion des emplois de Ministre & Plenipotentiaire de France, principalement à Ratisbonne & à la Paix de *Ritwick*, mourut à Paris le 13. Decembre âgé de quatre vingts ans.

Le Sr. Thomas Corneille connu par plusieurs ouvrages de Poësie fort estimez, mourut le 8. Decembre âgé de quatre vingt-quatre ans: il étoit un des quarante de l'Academie Française.

Mre. Jaques Potier de Novien Evêque d'Evreux, mourut dans son Diocèse au mois d'Octobre; & le premier Novembre, le Roi remplit cet Evêché par la nomination de l'Abbé d'Immeourt.

Mre. Jean le Nain, premier Avocat general du Parlement de Paris, mourut le 23. Octobre, regretté de tout le Corps, & de tous ceux qui connoissoient sa droiture, sa probité & sa capacité, dont il a donné des preuves dans une infinité d'occasions. On vient d'apprendre que Mr. Chauvelin Maître des Requêtes, fils de Mr. Chauvelin Conseiller d'Etat, a eu l'agrément du Roy pour traiter de la Char-

* Voyez Tome XI. page 41. & 42.

ge d'Avocat général, dont il offre quatre cens mille livres.

Le 21. du même mois d'Octobre, la Duchesse de Claveland, âgée de soixante 12. ans, mourut à Londres; Elle étoit Mere du Duc de Northampton, du Duc de Grafton, & du Duc de Northumberland; Outre deux de ses filles qui sont Religieuses en France, elle avoit encore au nombre de ses Enfans, les Comteſſes de Suffex, & de Lichfield.

Plusieurs des Officiers Généraux d'entre les Alliez, bleſſez à la Bataille de Blangis, ſont morts de leurs bleſſures: Parmi ceux dont la réputation étoit le mieux établie, on doit mettre le General Web Anglois; le Général Spar Hollandois, qui expira à Bruxelles le 27. Octobre, & le General Welderen, qui mourut à Mons le 2. Novembre.

TABLE DES ARTICLES.

ARTICLE I. <i>Contenant l'Abregé de ce qui s'est passé de plus intéressant de l'année 1709.</i>	pag. 1
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	33
ARTICLE III. <i>France.</i>	35
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	39
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	43
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	44
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	59
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas</i>	64
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	68
ARTICLE X. <i>Naissances, Mariages, & Morts des Personnes Illustres.</i>	75